

Etude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les producteurs et les consommateurs

Etude de cas du Sénégal

Rapport définitif

Djiby DIA (ISRA)

Yacine NGOM (ISRA)

Véronique DUTEURTRE (Consultante)

Papa Nouhine DIEYE (ISRA)

Guillaume DUTEURTRE (CIRAD/ISRA)

Cécile Broutin (Gret)



Septembre 2008

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier le Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

iram34@iram-fr.org

Le présent document est partie prenante de l'« *Etude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les producteurs et les consommateurs* ».

Cette étude a été commanditée à l'IRAM et son partenaire le GRET par le Comité Français pour la Solidarité Internationale, SOS Faim Belgique et SOS Faim Luxembourg.

Elle comporte trois parties :

- L'étude de cas « Niger » a été conduite par Matthias BANZHAF (IRAM) et Gilles VIAS (IRAM) sous la responsabilité de l'IRAM ;
- L'étude de cas « Sénégal » a été conduite par Papa Nuhine DIEYE (ISRA), Yacine NGOM (ISRA), Djiby DIA (ISRA), Véronique DUTEURTRE (consultante), Guillaume DUTEURTRE (CIRAD/ISRA) sous la responsabilité du GRET (Cécile Broutin);
- L'étude de cas « France et Pologne » a été conduite par Célia CORONEL (IRAM) et Maryline CAILLEUX (GRET) sous la responsabilité de l'IRAM.

La coordination de l'ensemble de l'étude a été assurée par Célia CORONEL de l'IRAM.

TABLE DES MATIÈRES

<u>RESUME EXECUTIF</u>	6
<u>I. INTRODUCTION : APPROCHE METHODOLOGIQUE</u>	10
<u>II. LE CONTEXTE DU SECTEUR LAITIER AU SÉNÉGAL</u>	12
1. <u>Production et transformation</u>	12
2. <u>Les organisations professionnelles</u>	16
<u>III. LA HAUSSE DES COURS DU LAIT : MESURES PUBLIQUES POUR LIMITER LES IMPACTS</u>	17
1. <u>Les politiques laitières avant la crise</u>	19
1.1 <u>Des politiques commerciales extraverties</u>	19
1.2 <u>Des programmes d'appui à la production et à la structuration</u>	21
2. <u>Les nouvelles mesures issues de la crise</u>	22
2.1 <u>Les mesures d'exonération fiscales</u>	22
2.2 <u>Les mesures de relance de la production</u>	24
2.3 <u>L'impact de la baisse de la fiscalité</u>	25
<u>IV. LES RÉACTIONS ET LES STRATÉGIES DES ACTEURS DE LA FILIÈRE</u>	26
1. <u>Industriels (transformateurs et importateurs)</u>	26
1.1 <u>Réduction de l'activité avec baisse des volumes importés, sans modification des sources d'approvisionnement</u>	26
1.2 <u>Stratégie de compression des charges</u>	28
1.3 <u>Ajustements par la baisse de la qualité</u>	29
1.4 <u>Diversification de la production pour amortir le choc</u>	29
1.5 <u>Perspectives : la relance et reconquête du marché</u>	30
2. <u>Les fabricants d'aliment de bétail face à la crise</u>	30
3. <u>La hausse du prix du lait, une opportunité pour les producteurs locaux ?</u>	32
3.1 <u>Hausse du prix du lait et amélioration des ventes pour les fermiers des Niayes proches de Dakar</u>	32
3.2 <u>Amélioration des revenus des éleveurs avec le retour des <i>bana-bana</i> dans la filière laitière locale de Kolda au détriment des minilaiteries</u>	33
3.3 <u>La synergie industriels/producteurs locaux dans un contexte de crise du lait</u>	34
<u>V. LES CHANGEMENTS INDUITS SUR LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION</u>	35
1. <u>Analyse des dépenses des ménages</u>	35
1.1 <u>Les dépenses des ménages</u>	36
1.2 <u>Les dépenses alimentaires des ménages</u>	36
1.3 <u>Les dépenses des ménages en produits laitiers</u>	38
2. <u>Données sur les modes de consommation des produits laitiers à Dakar</u>	39
3. <u>Entretiens réalisés auprès de consommateurs</u>	40
3.1 <u>Perception de l'augmentation des prix</u>	40
3.2 <u>Conséquences de l'augmentation des prix des produits laitiers</u>	44
1.2 <u>Place du lait local et solutions à envisager</u>	47
<u>VI. CONCLUSION</u>	48
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	52
<u>LISTE DES FIGURES</u>	53
<u>ANNEXES</u>	54

PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES

ANIPL	Association nationale pour l'intensification de la production laitière
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
BAME	Bureau d'Analyses Macro-économiques
CIRAD	Centre de coopération international en recherches agronomiques pour le développement
DPEE	Direction de la prévision et des études économiques
DPS	Division de la prévision et de la statistique
DSECN	Direction des statistiques économiques et de la comptabilité nationale
ESAM	Enquête sénégalaise auprès des ménages
DIRFEL	: Directoire des femmes en élevage
FENAFILS	: Fédération des acteurs de la filière lait au Sénégal
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
IHPC	Indice harmonisé des prix à la consommation
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
NMA	Nouvelle minoterie africaine
ONG	Organisation non gouvernementale
PAD	Port Autonome de Dakar
PME	Petite et moyenne entreprise
Promer	: Projet de promotion de l'entrepreneuriat rural (Fida/Sénégal)
SBMA	Société Bara Mboup Alimentaire
SIAGRO	Société Industrielle Agro-Alimentaire
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
SPIDS	Syndicat Professionnel des Industries et des Mines du Sénégal
TCI	Taxe conjoncturelle à l'importation
TDP	Taxe dégressive de protection
TEC	Tarif extérieur commun
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UHT	Ultra Haute Température
UPPRAL	Union des producteurs et préposés au rayon laitier
VSF	: vétérinaires sans frontière

RESUME EXECUTIF

Le Sénégal privilégie depuis plusieurs décennies le recours aux importations de poudre pour l'approvisionnement des marchés urbains. Entre 1990 et 2004, les importations ont augmenté de 66% en volume, passant de 150 à 250 millions de EqL, dont environ 80 % sous forme de poudre de lait. Cette croissance des importations qui s'est poursuivie les années suivantes est liée à la fois à la très forte croissance de la population en général et de la population urbaine en particulier, mais aussi à l'émergence de plusieurs industries laitières dakaroises qui utilisent la poudre de lait. On note une petite baisse des importations en volume en 2007 liée à la flambée des prix sur le marché international mais qui n'a pas enrayé la croissance du coût des importations qui est passé de 25 milliards de F CFA en 2002 à 58 milliards de Fcfa en 2007.

Entre 50 % et deux tiers du lait consommé au Sénégal est aujourd'hui importé. La poudre de lait fait l'objet d'une protection minimale (7,7%) tandis que les autres produits laitiers transformés sont eux aussi peu protégés (22,7%)..

1. Mesures des pouvoirs publics

Dès juin 2007, alors que les prix mondiaux étaient au plus haut, deux groupes d'acteurs se sont affrontés dans le jeu politique : d'un côté, les importateurs de poudre et les consommateurs qui ont plaidé pour une baisse des barrières tarifaires pour limiter l'effet de la hausse des prix. De l'autre, les acteurs des filières locales et les services de l'élevage, qui entendaient tirer partie de la hausse des prix internationaux pour relancer les politiques laitières locales. Finalement, les mesures prises au cours de l'année 2007 par le gouvernement sénégalais ont répondu à ces deux logiques contradictoires :

- Face aux inquiétudes des consommateurs et à la pression des importateurs (et en partie des industriels de la transformation du lait en poudre), des dispositions ont été prises pour tenter d'endiguer les prix à la consommation : mesures d'exonération des droits de douane sur la valeur des importations de poudre et de la TVA sur les ventes de lait en poudre ; fixation de barèmes de prix publics plafond du lait en poudre au détail (région de Dakar uniquement). Cependant, on s'achemine vers une levée de ces mesures, quoique cette levée ne devrait pas s'appliquer pendant la période du Ramadan (octobre), qui reste assez sensible pour les populations. Il convient de signaler que les industriels n'ont pas été tous satisfaits par ces mesures en raison du maintien de la TVA sur les produits finis dont la suppression était également soutenue par certains acteurs de la filière local du secteur formel. Il semble donc que ces mesures ont surtout bénéficié aux importateurs.
- A la demande de plusieurs organisations professionnelles et des services de l'élevage, un programme national de relance de la filière laitière (Prodelaït) fut élaboré. Ce programme était axé sur l'intensification de la production alors que la Fédération des acteurs de la filière lait local au Sénégal (Fenafils) prônait un programme axé sur la sécurisation des débouchés et la mise en place de systèmes de collectes. Ce programme n'avait toujours pas été lancé mi 2008. Cependant, en avril 2008, le Prodelaït fut rebaptisé « volet élevage » de la « Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana) » lancé par le Président de la République. Le manque d'adhésion des organisations professionnelles et le caractère démesuré du projet semblait, en juin 2008 compromettre sa faisabilité. Cependant la Fenafils avec l'appui de projets et d'ONG s'est impliquée dans le comité de suivi pour essayer d'orienter les actions vers les acteurs des filières locales en lien avec le développement des filières intensives et des minilaiteries.

2. Stratégies des acteurs

Importateurs et transformateurs de poudre importée

La hausse des prix mondiaux a entraîné une flambée des prix, notamment des produits laitiers et des matières grasses, sur le marché intérieur en dépit des mesures prises par l'Etat.: +26,6 % pour le beurre, + 33,8 % pour le lait caillé et + 40 % pour le lait en poudre entre mars 2007 et mars 2008. Les importateurs de poudre de lait ont d'abord réduit leurs approvisionnements puis ont repris leurs activités en janvier 2008 quand les cours mondiaux ont recommencé à descendre. Par ailleurs, ils ont mis en place les stratégies suivantes destinés à limiter l'impact de la hausse :

- La maîtrise des coûts a été la principale préoccupation des industriels pour « survivre » face à la flambée des cours mondiaux. Plusieurs entreprises ont baissé leur effectif d'agents commerciaux.
- Le maintien d'un prix apparent à la consommation mais qui correspond en fait à une réduction du volume des sachets vendus.
- Un ajustements par la baisse de la qualité : plusieurs industriels ont modifié leur process et augmenté le taux de dilution de la poudre dans l'eau.
- L'importation de poudre de lait de moindre qualité. Certains importateurs, qui initialement s'approvisionnaient en lait contenant de la matière grasse animale se sont rabattus sur le lait ré-engraissé avec des matières grasses végétale. D'autres ont tenté d'introduire du lait en poudre à faible teneur en matière grasse animale.
- La diversification des productions : certaines installations industrielles utilisées pour la transformation du lait ont pu être redéployées pour la transformation d'autres types de produits, par exemple la transformation de jus de fruit.
- Des efforts accrus de publicité : les niveaux de vente dans les industries laitières ont baissé de 10 à 20% (sauf septembre et octobre 2007, pendant le Ramadan) car la hausse des prix a profondément affecté le pouvoir d'achat des consommateurs. En 2008, pour reconquérir les marchés, les industriels ont recruté de nouveau des agents commerciaux et ont investi dans la communication.

D'autre part, la crise sur le marché mondial a eu pour effet secondaire de redynamiser la concertation entre organisations professionnelles et industriels qui ont été sollicité pour faire des propositions communes au gouvernement (baisse des droits de douane et de la TVA). Cependant, les importateurs ne semblent pas militer pour une poursuite des mesures fiscales. Les options sont plutôt pour une TVA « sociale » harmonisée non à 18% mais à un taux relativement faible notamment sur les produits transformés.

Les acteurs de la filière locale

Les fabricants et commerçants d'aliment de bétail

Les fabricants se sont concertés pour la fixation des prix de l'aliment de bétail, suite à la hausse du prix de plusieurs matières premières utilisées (céréales, tourteau d'arachide, graines de coton, tourteau de soja, etc.). La hausse du prix de la graine de coton a conduit à l'augmentation du prix du lait dans les systèmes d'élevage où cet aliment constitue la base de la complémentation en saison sèche (principales villes du bassin cotonnier sénégalais). Le ministère de l'Elevage et le Crédit Agricole ont sollicité ces fabricants d'aliments de bétail pour approvisionner les groupements d'éleveurs en direct et proposer des prix de gros, inférieurs aux prix pratiqués sur le marché.

Les producteurs

Dans les Niayes et la zone péri-urbaine de Dakar, qui est une zone d'élevage intensif, les dépenses en aliment bétail (concentré et fourrage) sont de plus en plus contraignantes. Face au renchérissement des intrants et de l'énergie, les éleveurs des fermes intensives ont augmenté le prix du litre de lait cru (de 500 à 600 francs CFA entre 2007 et 2008). Ils ont pu commercialiser le lait facilement car les consommateurs se sont rabattus sur le lait local suite à l'augmentation du prix du lait importé. La hausse des prix a donc été une occasion pour les fermes intensives des Niayes d'augmenter leur contribution à l'approvisionnement du pays et a engendré une nouvelle dynamique organisationnelle : création en 2007 de Association nationale pour l'intensification de la production laitière (ANIPL), dont l'objectif est le lobbying sur les problèmes communs à tous les fermiers (foncier, fiscalité, approvisionnement en intrants). Une requête commune aux fermes des Niayes a été introduite par l'ANIPL auprès du ministère de l'Economie et des Finances pour la suppression de la TVA sur le lait local qui se répercute sur les prix à la consommation.

Dans la région de Kolda, ce sont les systèmes agropastoraux extensifs qui dominent. Depuis 1996, de nombreuses mini laiteries artisanales se sont créées en zone périurbaine, augmentant la collecte en milieu rural. Depuis 2007, le lait local devenant compétitif, on a observé un regain d'activités des petits éleveurs-colporteurs vendant au porte à porte le lait acheté dans les villages périurbains. Pour les éleveurs, ce débouché est intéressant, car ces acteurs informels proposent des prix plus élevés que les mini laiteries.

La synergie industriels /producteurs locaux

Depuis la crise sur le marché mondial du lait, les laiteries et les producteurs voient davantage la nécessité de former des alliances, à travers une prise de position commune vis-à-vis de l'Etat (demande de maintien de la taxe conjoncturelle à l'importation sur lait UHT, qui n'a finalement pas abouti). Les industriels demandent la taxation des importations dans le but de renforcer les filières laitières locales (que ce soit le lait de collecte ou le lait reconstitué) et des subventions aux investissements visant à valoriser les ressources locales.

3. L'impact sur les consommateurs

Les produits laitiers (surtout le lait en poudre et le lait caillé en vrac) sont encore peu consommés par les ménages sénégalais puisque les chiffres de la dernière enquête sur les dépenses des ménages (2001-2002) indiquent qu'ils ne représentent que 2 % des dépenses en milieu rural et 3 % en milieu urbain. Cependant le niveau des dépenses semble augmenter : une enquête plus récente sur la consommation des ménages à Dakar (2006 et donc avant la flambée des prix) montre que les produits laitiers occupent 8 % de leurs des dépenses alimentaires et 6% chez les ménages les plus pauvres.

Des entretiens réalisés auprès de consommateurs montrent que suite à la hausse des prix, ils ont en général augmenté leur fréquence d'achat de poudre de lait tout en diminuant les quantités achetées et ont abandonné l'achat des sachets de poudre de lait au profit de la poudre vendue en vrac au détail ; le lieu d'achat restant bien souvent le même (boutique du quartier principalement). Ces modifications des pratiques d'achat se sont accompagnées de stratégie de baisse de la consommation: diminution des quantités de poudre dans la tasse le matin, abandon du lait pour les adultes et maintien pour les enfants, substitution du lait par de la tisane (kin-kéliba) ou du café pour les adultes ou pour toute la famille.

Les utilisateurs de lait caillé ont pour la plupart diminué leurs fréquences d'achat, ainsi que les quantités achetées ; ils restent fidèles à leurs revendeurs de lait caillé (relation de confiance). Le lait caillé est bien souvent réservé aux enfants. Peu de consommateurs se plaignent d'un changement de qualité des produits laitiers suite aux augmentations de prix mais beaucoup constatent que le volume d'unité de vente dans les sachets de poudre de lait a diminué.

La moitié des consommateurs rencontrés estiment que la hausse des prix et la diminution consécutive de la consommation de produits laitiers ont des répercussions négatives sur la santé de leur famille car le lait est jugé bon pour la santé et indispensable aux enfants. L'utilisation de lait liquide produit localement à la place de lait en poudre n'est pas cependant pas envisageable au petit déjeuner pour la plupart des consommateurs rencontrés à Dakar car le lait liquide est traditionnellement consommé en boisson ou mélangé au couscous de mil. D'autres ont perdu le goût du lait local ou s'inquiètent de la qualité du lait. Les utilisateurs de lait local se plaignent des difficultés d'approvisionnement à Dakar.

Conclusion

En réaction à la hausse des prix du lait sur le marché mondial, le gouvernement du Sénégal a mis en place 2 types de mesures politiques. D'une part, une exonération des droits de douane et de la Tva sur les produits importés à partir de juillet 2008 qui s'est traduite par une baisse des recettes fiscales (de 5 milliards de Francs en 2007 et plus de 10 milliards en 2008 si ces mesures sont maintenues); d'autre part l'élaboration « concertée » d'un programme national de développement de la filière laitière (le Prodelait) qui s'est trouvé intégré dans la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana).

Les mesures fiscales ont permis de limiter la hausse des prix de la poudre sur le marché domestique. Cependant, si l'ensemble des industriels ont en bénéficié, l'impact pour les industries de transformation de la poudre a été limité dans la mesure où la TVA n'a pas été supprimée sur les autres intrants (emballages) et sur les produits laitiers transformés. Les stratégies mises en place par les industriels ont porté sur la maîtrise des coûts par la réduction de la force de vente, le maintien d'un prix apparent à la consommation par la réduction du volume des sachets vendus, la baisse de la qualité en augmentant le taux de dilution de la poudre de lait dans l'eau, la diversification des produits par l'utilisation de plateformes multifonctionnelles. Finalement, la mesure d'exonération de la Tva a renforcé la position des importateurs et industries de reconditionnement de la poudre sur le marché sénégalais.

Les mesures d'exonération fiscale ont également une efficacité très limitée sur les prix à la consommation d'autant plus que les dispositifs de contrôle et de garantie de l'exécution de ces mesures sont défectueux. Les stratégies des consommateurs pour faire face à l'augmentation des prix ont porté sur la réduction des quantités achetées de lait en poudre qui est le produit le plus utilisé mais également sur l'adoption d'autres produits pour le petit déjeuner. Les phénomènes de substitution de la poudre avec le lait liquide local restent faibles.

Les impacts sur la production locale ont été faibles. En effet, les hausses des prix au producteur du lait local ont été beaucoup plus liées (i) à des réajustements par rapport à la hausse du prix des intrants et de l'énergie et (ii) à des nouvelles opportunités de commercialisation par l'arrivée de nouveaux acteurs (collecteur-revendeurs) au détriment des minilaiteries qui ont été confrontées à des difficultés d'approvisionnement.

Dans le cas du Sénégal, la suppression des taxes a accru la concurrence des filières laitières locales face aux produits importés. En effet, le niveau de protection de 5 % appliqué dans le cadre du TEC était déjà très faible et le Sénégal, en situation de take-pricing avait très peu de marge de manœuvre pour faire face à la volatilité des prix. La récente hausse des prix montre également les limites importantes des politiques commerciales et les risques de déstructuration du secteur laitier local avec les négociations en cours sur les accords de partenariat économique. Les stratégies les plus durables doivent reposer sur une politique d'offre par une amélioration mais également valorisation de la production locale. Cependant, il faut noter que les mesures d'appui à la production étaient jusqu'en juin 2008 encore à l'état de programme. Elles n'ont pas encore fait l'objet de réalisations sur le terrain. Et des débats sont encore en cours sur les priorités qui pourraient être celles du volet « élevage » de la Goana, actuellement très orienté vers l'intensification de la production. La

Fenafils, promeut une prise en compte des besoins d'appui à la collecte, la transformation et la promotion du lait local.

I. INTRODUCTION : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Organisation de l'étude et choix méthodologiques

La méthode suivie pour ce travail s'est appuyée sur une revue documentaire, sur des entretiens auprès de personnes ressources (responsables professionnels, agents de développement, producteurs, transformateurs, commerçants), sur une estimation des impacts fiscaux des mesures, et sur des enquêtes et entretiens auprès d'un échantillon de consommateurs.

Les entretiens auprès des personnes ressources se sont déroulés à Dakar auprès d'importateurs de poudre de lait, de chef d'entreprises de transformation de la poudre de lait, de grossistes mais aussi de détaillants du lait et de gérants de fermes intensives dans la zone des Niayes. Des entretiens ont aussi été menés dans la région de Kolda (Sud du Sénégal). A Kolda, les interviews ont ciblé les producteurs de lait dans les villages constituant le bassin de collecte (ou la ceinture laitière), les responsables de mini-laiteries artisanale, les coordonnateurs du programme lait dans différentes institutions de recherche et de développement ayant été à l'origine de l'essor de la production, de la transformation et de la commercialisation du lait dans cette partie du Sénégal (Isra CRZ Kolda, SodefiteX).

Les enquêtes auprès des consommateurs ont été réalisées auprès de 12 ménagères rencontrées dans les quartiers populaires de Khar Yalla (6 ménagères) et de Grand Dakar (6 ménagères) les 23 et 24 juin 2008, après un test du guide d'entretien auprès d'une ménagère. Le choix des ménagères s'est fait au hasard dans ces deux quartiers populaires avec une bonne variabilité de l'âge des personnes rencontrées.

Parallèlement, nous avons réalisé 2 entretiens de groupe auprès de 8 employés de l'Isra (Institut sénégalais de recherches agricoles) à Bel Air le 24 juin 2008 et auprès de 10 employés d'Enda Graf (ONG) à Grand Yoff le 25 juin 2008. Ces 2 groupes ont été constitués de manière à rendre compte de la diversité des catégories socio-professionnelles présentes dans ces deux institutions.

L'analyse de documents a concerné la bibliographie scientifique disponible, ainsi que les articles de presse répertoriés dans la Revue de Presse du Bureau d'Appui à la Coopération Sénégal-suisse (www.senswiss-far.org). Les personnes ressources ciblées ont été choisies parmi les responsables du ministère du Commerce et du ministère de l'Élevage, les représentants professionnels, les négociants de poudre et les industriels. L'estimation des impacts fiscaux a été faite à partir des estimations disponibles auprès de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

Caractéristiques des ménagères rencontrées

Les ménagères rencontrées étaient des mères de famille d'âges variés ; elles étaient issues des principaux groupes ethniques du Sénégal (Tableau I).

Tableau I : Age et ethnie des ménagères rencontrées

– Age de la ménagère	– Nb	– Ethnie de la ménagère	– Nb
– 25 à 34 ans	– 2	– Wolof	– 3
– 35 à 44 ans	– 4	– Sérère	– 3
– 45 à 54 ans	– 2	– Peul / Toucouleur	– 2
– 55 à 64 ans	– 4	– Diola	– 1
– Plus de 65 ans	– 1	– Bambara	– 1
–	–	– Socé	– 1
–	–	– Mandjak	– 1
–	–	– Métis Peul / Sarakolé	– 1

Source : nos entretiens, juin 2008

Elles vivaient dans des habitats en dur simple ou à étage, caractéristiques des quartiers populaires et gèraient de grandes familles (Tableau II).

Tableau II : Habitat et taille des ménages des ménagères rencontrées

– Habitat	– Nb	– Taille du ménage	– Nb
– Habitat en dur simple	– 8	– 5 à 9 personnes	– 8
– Habitat en dur étage	– 5	– 10 à 14 personnes	– 1
–	–	– > 14 personnes	– 4

Source : nos entretiens, juin 2008

Les ménagères rencontrées étaient soit au foyer, soit actives et exerçant le plus souvent des petites activités de vente. Nous avons rencontré beaucoup de femmes veuves ou ayant des conjoint retraités et supportant donc bien souvent seules la charge du ménage ; les autres ont des conjoints exerçant des activités à faible revenu.

Tableau III : Occupation et fonction des ménagères et de leurs conjoints

– Occupation de la ménagère	– Nb	– Occupation du conjoint	– Nb
– Active	– 7	– Actif	– 5
– Au foyer	– 5	– Retraité	– 3
– Au chômage	– 1	– Décédé	– 4
–	–	– Ménagère divorcée	– 1
– Profession de la ménagère	–	– Profession du conjoint	–
– Petite commerçante	– 5	– Artisan, vendeur	– 1
– Professeur	– 1	– Ouvrier, manœuvre, gens de service	– 1
– Employée de maison	– 1	– Militaire	– 2
–	–	– Marabout	– 1

Source : nos entretiens, juin 2008

Caractéristiques des employés rencontrés lors des entretiens de groupe (consommateurs)

Les employés interviewés lors des entretiens de groupe étaient 10 hommes et 8 femmes, principalement âgés de 45 à 54 ans ; la plupart étaient wolofs mais avec des représentants des autres ethnies principales du Sénégal. Les employés participant aux entretiens de groupe étaient surtout des cadres moyens, à revenu donc plus élevé que celui des ménagères rencontrées lors des enquêtes et supportant en général des familles de 5 à 9 personnes ; seuls 2 d'entre eux étaient célibataires sans enfant (Tableaux IV et V).

Tableau IV : Ethnie et âge des employés rencontrés

– Ethnie	– Nb	– Age	– Nb
– Wolof	– 8	– 25 à 34 ans	– 5
– Sérère	– 4	– 35 à 44 ans	– 3
– Peul / Toucouleur	– 2	– 45 à 54 ans	– 7
– Diola	– 3	– 55 à 64 ans	– 3
– Bambara	– 1	–	–

Source : nos entretiens, juin 2008

Tableau V : Profession et taille des ménages des employés rencontrés

– Profession	– Nb	– Taille du ménage	– Nb
– Femme de ménage	– 1	– Célibataire	– 2
– Chauffeur	– 1	– < 5 personnes	– 3
– Cadre moyen	– 12	– 5 à 9 personnes	– 8
– Cadre supérieur	– 4	– 10 à 14 personnes	– 1
–	–	– > 14 personnes	– 4

Source : nos entretiens, juin 2008

II. LE CONTEXTE DU SECTEUR LAITIER AU SÉNÉGAL

1. Production et transformation

■ Systèmes d'élevage et filières locales

Le Sénégal, de par son histoire et de par ses caractéristiques agro-climatiques, est essentiellement occupé par des systèmes d'élevage extensifs pastoraux et agro-pastoraux. De ce fait, les niveaux de production laitière par tête de bétail sont relativement bas. La part du cheptel bovin de traite au Sénégal est estimée à 10%, avec un rendement laitier moyen de 287 kg par an et par vache laitière (FAO, 2005).

La production laitière locale est estimée à 118 000 tonnes métriques (FAO, 2005) et elle repose en majorité sur l'élevage de races bovines locales représentant un cheptel de 3 millions de têtes (MAE/DIREL, 2006). Au Sénégal, un ménage sur trois compte du bétail et mène une activité d'élevage. La production locale de lait, en termes de quantité, représente de nos jours près de la moitié des importations. Elle connaît néanmoins un nouveau dynamisme avec la création d'unités artisanales de transformation du lait dans les centres urbains du bassin cotonnier ainsi que près des villes de la vallée du fleuve Sénégal.

Essentiellement, quatre modèles prédominent dans les filières laitières au Sénégal. Le modèle « extensif »

s'appuie sur la production du lait dans les systèmes traditionnels extensifs ; dans ce système, le lait est faiblement commercialisé ; les élevages sont multi-fonctionnels. Le modèle de « collecte industrielle » met en jeu des éleveurs traditionnels qui commercialisent leur lait auprès d'industries grâce à la mise en place de dispositifs de collecte rurale. Le modèle « extensif amélioré » est représentatif des ceintures laitières périurbaines, où la production laitière des élevages traditionnels est orientée vers la commercialisation auprès de petites unités de transformation (50 à 60 unités en 2007); dans ces systèmes, les rendements sont améliorés par des pratiques faiblement intensives, telles que la stabulation des vaches laitières qui est pratiquée en zone cotonnière du Sénégal, et qui permet de fournir aux animaux des compléments alimentaires (graine de coton). Le troisième modèle est le modèle « laitier intensif », où la production est assurée par des élevages de troupeaux laitiers spécialisés de race laitière exotique ou métis, localisés en périphérie de Dakar. Ces quatre systèmes constituent la filière laitière locale (voir Encadré 1). La production est très variable selon les systèmes de production et les quantités varient de 1 à 4 litres en moyenne par vache selon les types génétiques et les saisons. La production laitière dépend de la disponibilité et de l'accès à des pâturages.

Le système traditionnel extensif de production laitière est certes caractérisé par la faible productivité mais également par la faible valorisation commerciale des potentialités laitières existantes. Les bassins de production et de collecte sont en effet souvent enclavés et éloignés des marchés. Les bassins de production de Dahra et Kolda sont situés respectivement à 300 et 700 km de Dakar. De plus, le mode d'exploitation traditionnelle du troupeau privilégie une conduite caractérisée par la faiblesse des réformes et déstockages.

La production et la collecte de lait au Sénégal sont organisées comme présenté sur la figure 1.

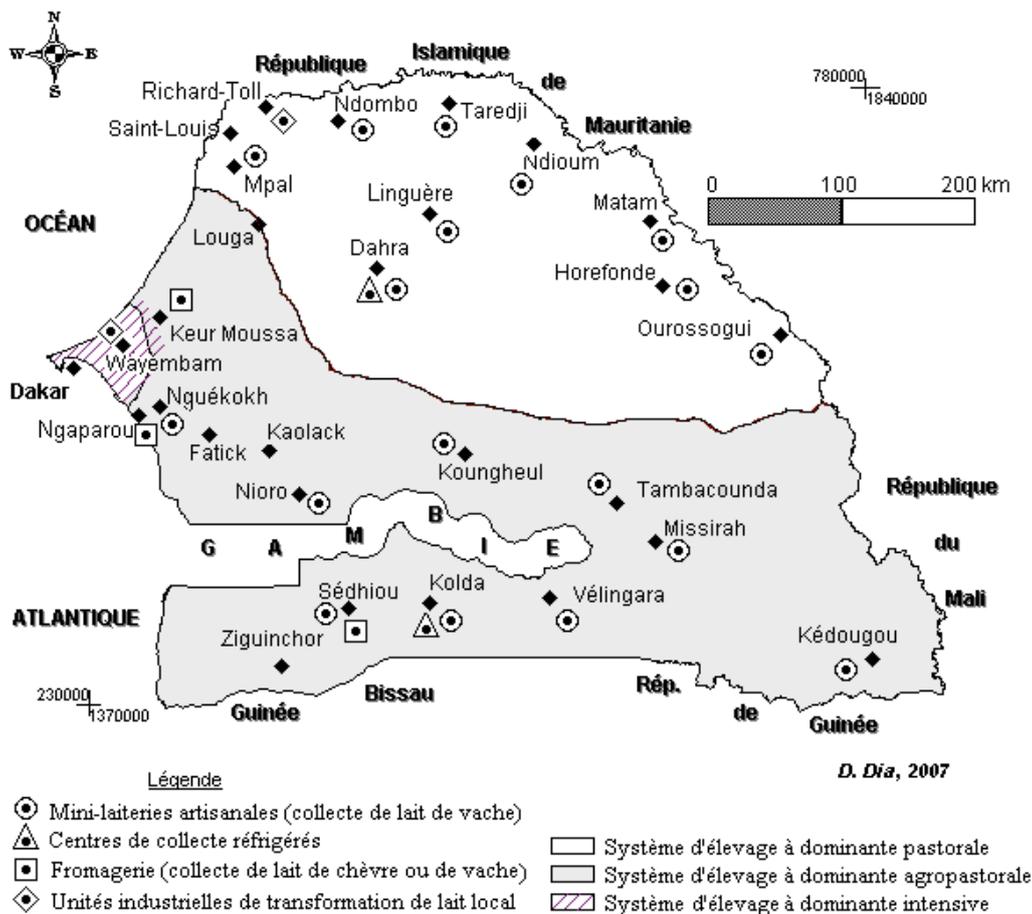


Figure 1 : Distribution géographique des centres de collecte du lait au Sénégal

Les ceintures laitières, les bassins laitiers, les rayons de collecte sont des entités créées qui délimitent des espaces géographiques. Les premières ont pris naissance dans les années 90 avec la diffusion d'étables fumières sous l'égide de la SODEFITEX. L'espace concerné par ces unités techniques correspond à la zone cotonnière du Sénégal : régions de Kolda, Tambacounda, Kaolack et dans une moindre mesure Fatick. Le parcage des animaux dans les étables (production de fumier) permet en même tant de produire du lait, grâce à l'amélioration des conditions alimentaires, sanitaires et sécuritaires offertes aux animaux. Ceci a entraîné un regain d'intérêt des exploitants pour la production laitière. La rentabilisation de l'étable nécessite, selon Dièye (1997), une extraction continue du lait en toutes saisons. Les ceintures approvisionnent les centres urbains de Kolda, Vélingara, Tambacounda en lait par leur banlieue rurale immédiate, les villages étant situés à des distances exceptionnellement supérieures à 25 km, d'où l'appellation de ceintures laitières périurbaines (Dia, 2002). C

La collecte laitière organisée à Dahra dans la zone sylvopastorale (ZSP) par la firme Nestlé a fonctionné de 1991 à 2003. Le volume de lait frais collecté tournait autour de 450 000 litres/an. Le système de collecte consistait à équiper différents centres de collecte d'un dispositif de refroidissement, accessibles aux zones les plus enclavées des communautés rurales de Dahra, Sagatta, Déaly, Boulal et Ouarkhokh. Le produit collecté était ainsi transporté dans des camions citerne réfrigérés jusqu'à l'usine de lait concentré Nestlé de Dakar, située à près de 300 kilomètres. Cette production a été suspendue en avril 2003 et l'usine transférée au Ghana. Les installations de collecte ont été cédées aux coopératives d'éleveurs appuyées par le Projet d'appui à l'élevage (PAPEL) et le Fonds national d'action pour l'emploi (FNAE) domicilié au Ministère de l'emploi.

Depuis 2006, un nouveau système de collecte auprès des éleveurs extensifs s'est mis en place dans la zone du fleuve Sénégal : il s'agit du dispositif mis en place par la Laiterie du Berger (LDB), installée à Richard-Toll, qui est actuellement la seule unité industrielle de collecte du lait frais au Sénégal. Les quantités collectées sont d'environ 400.000 l/an, avec d'importantes marges de progressions.

Le modèle intensif périurbain est représenté par quelques fermes privées localisées autour de Dakar telles que Niacoulrab, Wayembam, Pastagri, FAPPO (Ferme agropastorale de Pout). Elles contribuent faiblement à la production locale de lait, mais leur part dans l'approvisionnement de la ville de Dakar en lait frais est prédominante.

■ **Importation et transformation**

Par ailleurs, beaucoup d'entreprises produisent du lait et produits laitiers à partir de la transformation de la poudre de lait importée : Gie Saloum Soow, les Mamelles Jaboot, SIM, Candia, Laiterie Dakaroise,... Les entreprises d'importation, de reconditionnement et de commercialisation de poudre de lait importée sont également nombreuses à Dakar. On peut citer SATREC (marques Vitalait, Ardo), CCBM (Baralait), Jamil TARAF (Laicran). SENICO (Halib). Enfin la transformation artisanale de lait en poudre (vente dans en vrac dans des bassines) s'est développée dans les centres urbains et surtout à Dakar.

La valeur des importations, en moyenne de 15 milliards de F CFA entre 1990 et 1992, a atteint 33 milliards de franc CFA en 1994, 31 milliards en 2002, puis 46 milliards en 2006. Cette augmentation des importations est liée aux politiques commerciales et fiscales favorables, du fait d'un faible niveau de protection des filières locales. Même si la fiscalité perçue après la dévaluation et l'entrée en vigueur du Tarif extérieur commun (TEC) est passée de 6,6 milliards de F CFA en 2000 à 11,7 milliards de F CFA en 2003 (Duteurtre *et al.*, 2005), cette augmentation est due à l'augmentation des volumes importés. En effet, les tarifs sont restés très bas pendant toute cette période.

Les filières locales au Sénégal sont fortement concurrencées par les produits importés, au niveau des grands pôles urbains de consommation. En effet, les marchés extérieurs participent à près de 55% à l'approvisionnement en lait et produits laitiers avec une prédominance de la poudre de lait (environ 80 % des importations) qui est le produit le plus consommé. Le lait en poudre est fortement ancré dans les habitudes alimentaires des populations, surtout pour le petit déjeuner. Son usage est également plus commode pour la consommation individuelle et les possibilités de substitution avec du lait local sont limitées (Broutin *et al.*, 2002) surtout en zone urbaine. L'utilisation diversifiée se reflète également à travers la transformation du lait en poudre en lait caillé qui est le produit le plus consommé au Sénégal, mais également par les possibilités de son incorporation dans différents plats à base de céréales.

Malgré le déficit structurel de la production, les filières locales sont très dynamiques avec une diversité des circuits d'approvisionnement et le développement du secteur de la petite transformation comme élément de la structuration de l'offre (Encadré 1).

Encadré 1 : Diversité des circuits d'approvisionnement et déficit structurel de l'offre

Le secteur laitier local au Sénégal est structuré autour de quatre circuits reposant sur la production ou la collecte. Le niveau d'intégration verticale est très faible. La coordination de la filière est surtout basée sur des relations contractuelles implicites.

Le circuit de la production extensive est ainsi constitué d'éleveurs et de collecteurs engagés dans la vente de produits laitiers traditionnels (lait frais, lait caillé, beurre cosmétique, huile de beurre) sur les marchés de brousse ou sur les marchés urbains. La vente est saisonnière hormis celle pratiquée par les éleveurs transhumants installés à côté des grandes agglomérations. Mis à part le lait frais qui entre dans la consommation familiale, les surplus sont transformés en lait fermenté, lait écrémé, beurre et huile de beurre. Les femmes jouent un rôle fondamental dans la transformation et la vente du lait qui leur procurent des revenus importants.

Le circuit de collecte industrielle du lait local a été initié par Nestlé de 1991 à 2003. Ce circuit reposait sur la connexion du bassin de production et de collecte localisée en zone rurale dans le Fatick avec l'unité industrielle de lait concentré installée à Dakar. La collecte était organisée au niveau des villages polarisés par des centres de réfrigération fixes installés dans cinq communautés rurales : Déaly, Ouarkhokh, Dahra, Sagatta, Boulal et des centres de collecte et de refroidissement mobiles constitués par des conteneurs. Sur une capacité totale de 20 000 litres par jour, la collecte était saisonnière avec une moyenne journalière variant de 3 000 à 4 500 litres. Pour des raisons liées au coût d'exploitation assez élevé et face à l'importation du lait en poudre à moindre coût, Nestlé s'est retiré en juillet 2004 de la filière en transférant les centres de collecte à l'Union des Producteurs et Préposés au Rayon Laitier (UPPRAL). Le rayon fonctionne difficilement depuis ce désengagement. Les tentatives de contractualisation avec la ferme Wayembam et le Directoire Régionale des Femmes en Elevage (DIRFEL) de Dakar n'ont pas abouti.

L'initiative récente est celle initiée par La Laiterie Le Berger. Depuis 2006 un système de collecte industrielle dans la zone de Richard-Toll mais qui est plus proche à celles des laiteries artisanales. L'unité industrielle collecte du lait auprès des élevages extensifs dans la zone. Le produit est ensuite transformé en laits pasteurisés et stérilisés. Le niveau de collecte est de 2 000 litres par jour pour une capacité de 10 000 litres.

Le circuit de collecte par les mini-laiteries est structuré autour des unités de transformation artisanales qui collectent du lait de bovin ou du lait de chèvre. Ces unités avec un niveau d'équipement moyen produisent des laits fermentés, des fromages, des yaourts, de l'huile de beurre. Les expériences sont très diversifiées. Les mini-laiteries sont rencontrées dans toutes les régions et contribuent fortement au dynamisme du secteur aval et au développement des filières laitières autour des principales villes du Sénégal. Le nombre de mini-laiteries transformant le lait local est actuellement estimé à soixante dont une grande partie se situe en zone cotonnière (Cf. figure 2).

Le circuit de production intensive repose sur une intégration de la filière. Les unités de production sont des fermes intensives disposant ou non d'une unité de transformation du lait. Ces structures sont essentiellement concentrées dans la zone périurbaine de Dakar.

L'approvisionnement des villes reste une priorité dans un contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation accélérée. Ce phénomène n'est pas récent du fait du déficit structurel de l'offre.

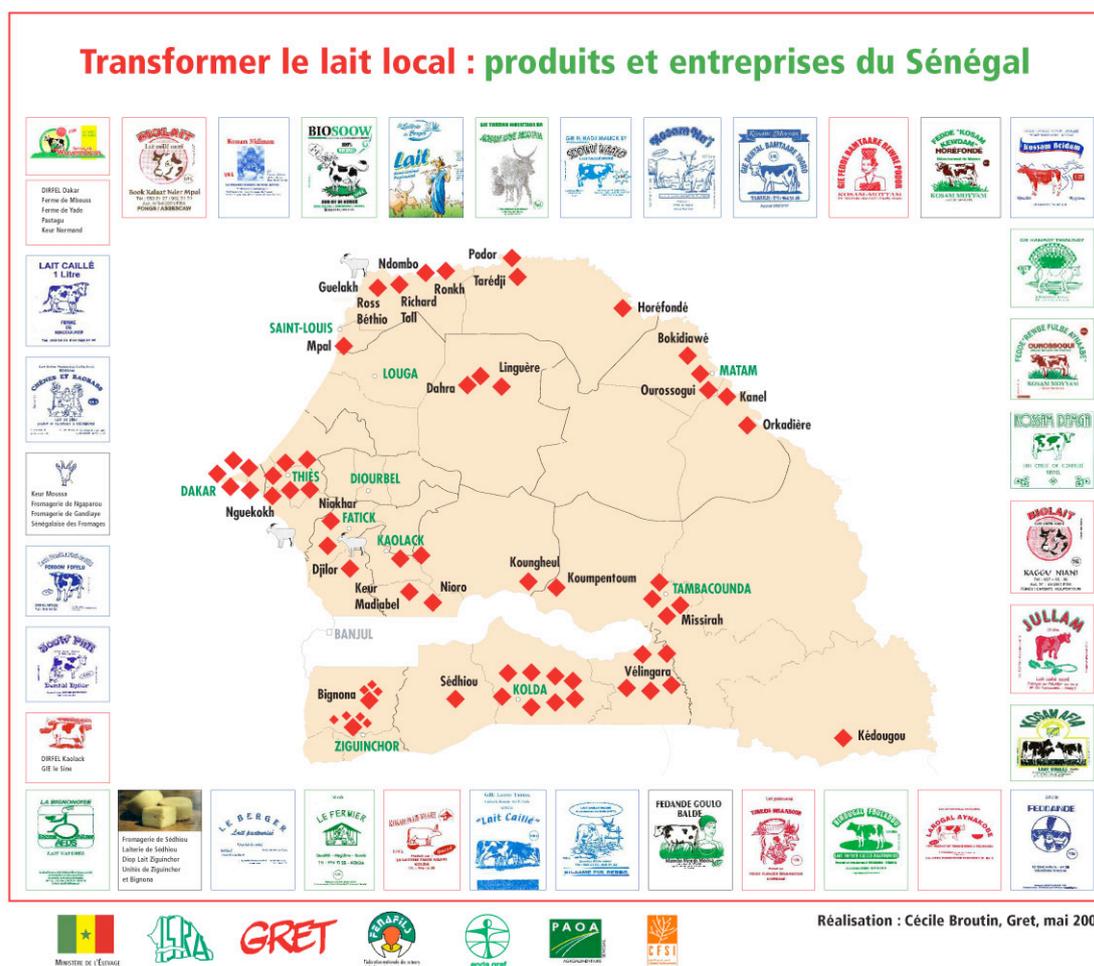


Figure 2- Localisation des minilaitiers

2. Les organisations professionnelles

Dans l'organisation des filières laitières, la forte concurrence des importations et l'absence de politiques nationales cohérentes d'appui à la production et à la commercialisation du lait local ont contribué à la naissance des organisations professionnelles d'éleveurs, puis d'organisations interprofessionnelles.

La dynamique d'organisation professionnelle des filières laitières au Sénégal a, dans le temps, suivi une évolution en trois générations.

La première génération d'organisations professionnelles d'éleveurs a bénéficié d'un appui des services d'élevage. Cette structuration visait à accompagner l'expérience de la mise en place de fermes laitières dans la zone périurbaine de Dakar. De 1976 à 1982, le GIE Coplait fut mis en place dans le cadre d'un système de coopérative pour le développement de la production laitière dans la zone des Niayes.

La seconde génération de dynamiques organisationnelles fut initiée par des associations locales sous l'impulsion de la société civile. Cette structuration s'inscrit dans le cadre d'actions de développement local incluant la zone sylvopastorale avec notamment la mise en place de la Fédération des associations d'éleveur du Jolof (FBAJ) en 1992 appuyée par l'église luthérienne. Ces organisations ont évolué vers des associations

ou fédérations focalisés sur des objectifs de développement local ou de développement communautaire. Pour elles, le lait n'est qu'une des composantes des stratégies de développement à mettre en œuvre.

La troisième génération de structuration concerne la création d'organisations interprofessionnelles laitières à partir de 1997. Trois interprofessions furent mises en place avec l'appui de projets, de structures étatiques ou para-étatiques. La Fédération des éleveurs indépendants et des transformateurs laitiers du Sénégal (FEITLS), mise en place en 1997, regroupe en majorité des transformateurs impliqués dans la valorisation du lait en poudre à Dakar (anciens éleveurs qui ont migré à Dakar après les périodes de sécheresse). La Fédération nationale des acteurs de la filière lait local du Sénégal (Fenafils), à vocation nationale, a commencé à s'organiser dans le cadre d'actions menées par plusieurs ONG (AVSF, AFDi, Gret, Enda), et a été mise en place en 2003 avec l'appui de Dyna-Entreprises (projet USAID). Elle regroupe les producteurs de l'Union des producteurs et préposés au rayon laitier (Uppral) de Dahra, les producteurs et transformatrices des structures régionales du Directoire des femmes en élevage, quelques collecteurs, et des transformateurs de lait des autres régions. Le Comité interprofessionnel des acteurs de la filière lait local (Cinafil) est la dernière née des organisations interprofessionnelles laitières ; elle fut fondée en 2004 dans la zone cotonnière avec l'appui de la Sodefitex.

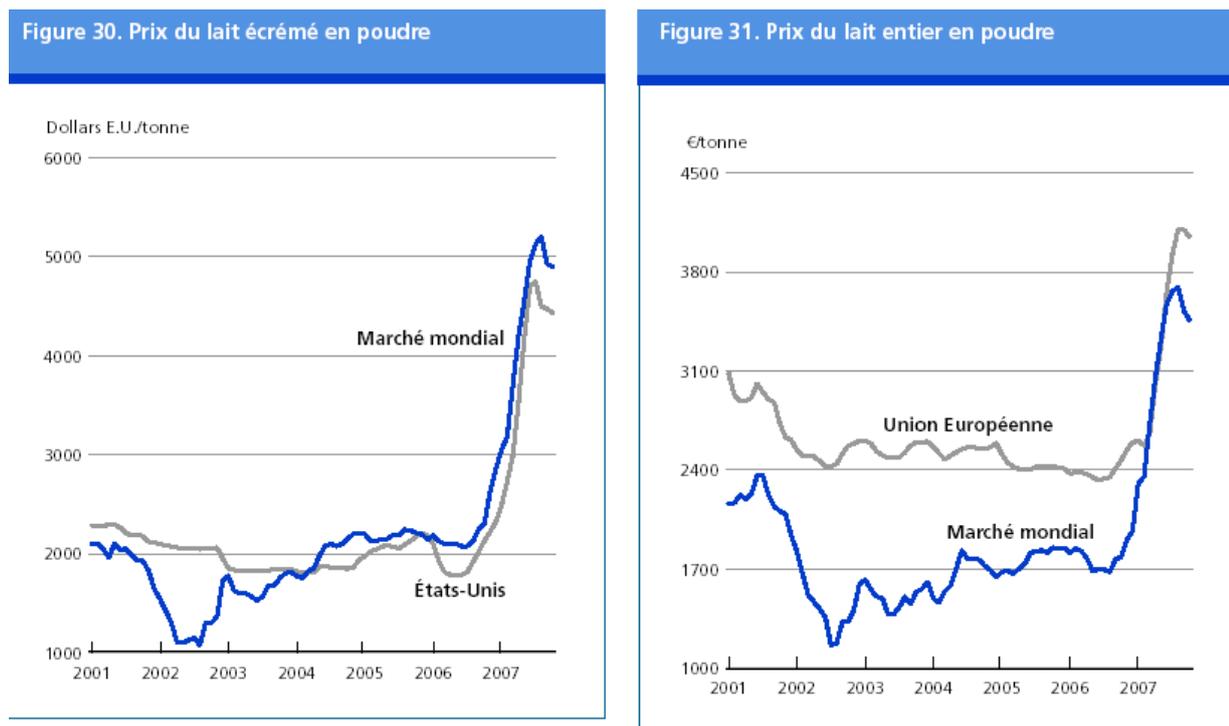
Dans chaque région également, sous l'impulsion des services de l'Etat, des Maisons des éleveurs (MDE) et des Directoires régionaux des femmes en élevage (Dirfel) ont été mis en place en 1999 avec un instance nationale. Ces organisations d'éleveurs et de femmes couvrent toutes les productions viande et lait.

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles jouent un rôle déterminant dans la structuration de la filière. Il s'agit de véritables cadres de concertation contribuant à la prise de décision et au plaidoyer en faveur des filières laitières. C'est au sein de ces instances que se décident par exemple de la détermination du prix du lait en zone cotonnière. Ces cadres regroupent plusieurs corps de métier dans la filière laitière locale (producteurs, collecteurs, transformateurs).

III. LA HAUSSE DES COURS DU LAIT : MESURES PUBLIQUES POUR LIMITER LES IMPACTS

Le « choc alimentaire » qui a touché les pays africains à partir de la fin de l'année 2007 a été causé par la hausse quasi-simultanée des prix du lait, du riz, du blé, des huiles alimentaires, et des carburants. Cependant, le choc a été relativement progressif. L'envolée des prix des produits laitiers a commencé en fait à la mi-2006. Cette hausse résulte d'un déséquilibre entre offre mondiale réduite et demande mondiale soutenue. La limitation de l'offre s'explique par des conditions climatiques désastreuses en 2006 dans les deux principaux pays exportateurs : sécheresse en Australie et inondations en Argentine. De même, au niveau européen, le climat particulièrement défavorable pénalise la production laitière en 2007, après une faible collecte en 2006.

Figure 3: Prix du lait écrémé et du lait entier en poudre 2001-2007



Source : Perspectives de l'alimentation, Nov 2007, FAO

Dans les premiers mois de l'année 2007, l'augmentation touchait essentiellement les prix du lait et du pétrole, et les réactions politiques ont été relativement timides. Mais dès le mois de juin 2007, la flambée des cours est devenue un des sujets principaux débattus dans les médias, en partie en raison de l'envolée des prix du riz, du blé et de l'huile. Et les politiques ont été soumises à des pressions beaucoup plus fortes, de la part de l'opinion publique et de la part de certains commerçants ou industriels. Au dernier trimestre de l'année 2007, les médias internationaux ont commencé à relayer les « émeutes de la faim » survenues dans plusieurs capitales du monde en développement, tandis que l'ensemble des pays de la sous-région commençaient à prendre des mesures plus ou moins spectaculaires.

Le secteur laitier du Sénégal n'a pas été en marge de la hausse des prix du marché mondial. Les hausses les plus importantes entre mars 2007 et mars 2008 au niveau des produits alimentaires ont été notées pour le lait caillé et le lait en poudre avec respectivement 33,8 et 40 % (ANSD, 2008). Face à l'augmentation des prix des produits laitiers, le gouvernement sénégalais a pris deux types de mesures : des mesures d'exonération fiscale et des mesures de relance de la production nationale. Les dispositions d'allègement fiscal avaient pour objectif principal de limiter la hausse des prix mondiaux sur les prix intérieurs par la baisse des prélèvements et donc des recettes publiques. La relance de la production nationale, visait quant à elle à réagir à la pénurie en stimulant l'offre, dans une logique d'import-substitution.

Pour analyser ces deux types de mesures politiques, il convient de rappeler quelles étaient les politiques commerciales et sectorielles avant la crise. Puis nous examinerons quelles ont été les décisions de nature fiscale, pour s'intéresser ensuite aux programmes de relance de la production. Enfin, nous verrons ce qu'il est possible de dire aujourd'hui de l'impact attendu de ces mesures.

1. Les politiques laitières avant la crise

Les politiques laitières au Sénégal se caractérisent par une incohérence entre d'un côté, des mesures commerciales favorisant les importations, et de l'autre des programmes d'appui à la production (Dieye et al., 2005 ; Duteurtre et al., 2005).

1.1 Des politiques commerciales extraverties

Le Sénégal mène depuis plusieurs décennies une politique « extravertie » en matière de commerce laitier, privilégiant le recours aux importations de poudre pour l'approvisionnement des marchés urbains. Entre 1990 et 2004, les importations sont passées de 150 à 250 millions de litres EL (Duteurtre, 2006). Cette augmentation s'est accélérée ces dernières années, et les importations laitières en valeur sont passées progressivement de 25 à 58 milliards de Fcfa entre 2002 et 2007 (ANSD, 2008). Les 2/3 du lait consommé au Sénégal est importé (figure 4).

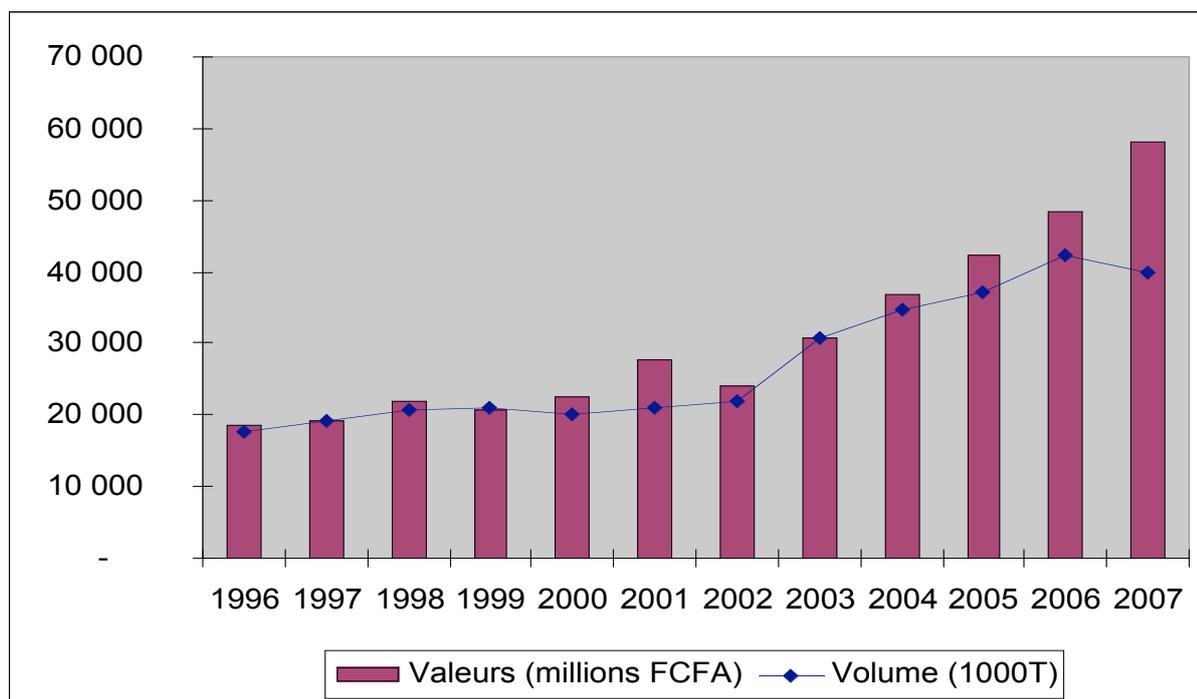


Figure 4 : Evolution des importations en volume de 1990 à 2006

Source : DPS et ANSD

Cette flambée des importations est liée à la fois à la très forte croissance de la population en général (Figure 5) et de la population urbaine en particulier (taux d'urbanisation de 51%), mais aussi à l'émergence de plusieurs industries laitières dakaroises qui utilisent la poudre de lait. Un premier type d'industries pratiquent le reconditionnement de la poudre, et commercialisent des sachets de lait en poudre sous diverses marques. Un second type d'industries utilisent la poudre de lait comme matière première pour fabriquer des produits laitiers frais (yaourts, lait pasteurisé, laits fermentés, *thiakry*¹, etc.) ou non frais (lait UHT). Le marché de la poudre est aussi dynamisé par la présence de négociants importateurs revendant de la poudre en vrac auprès des boutiques et transformateurs artisanaux (Ngom, 2008).

¹ Recette à base de lait fermenté et de boulettes de céréales

Mais l'augmentation de la demande en lait n'est pas la seule responsable du développement des importations de lait en poudre au Sénégal. La situation excédentaire qu'a connu le marché international du lait explique les niveaux relativement bas des cours internationaux du lait en poudre jusqu'au début de l'année 2006.

Pourtant, la dévaluation du Franc cfa survenue en 1994 avait fortement contribué à diminuer la compétitivité des importations vis-à-vis de la production laitière locale. Cependant, cette mesure monétaire régionale n'a eu qu'un effet passager sur la tendance des importations. Et les prix mondiaux sont restés particulièrement attractifs pour les pays importateurs jusqu'en juillet 2006.

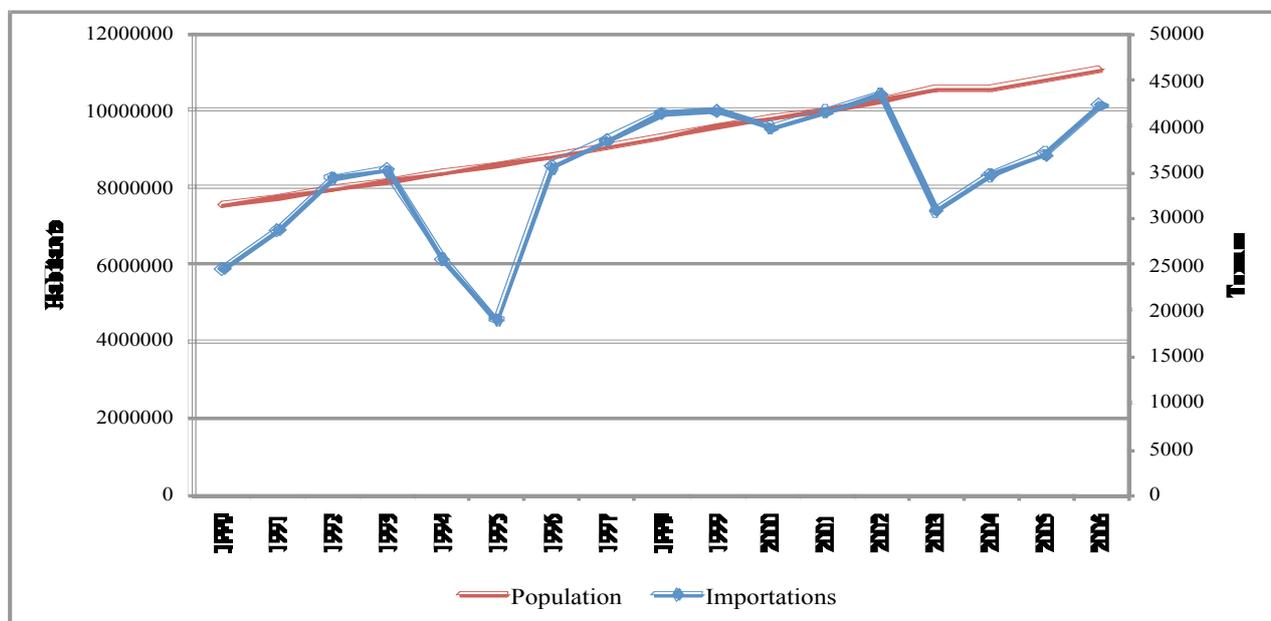


Figure 5 : Evolution comparée des importations de lait et de la population du Sénégal de 1990 à 2006

Source : DPS et ANSD

Enfin, la vague d'importations laitières qu'a connu le Sénégal ces 5 dernières années tient à des mesures commerciales particulièrement favorables mises en œuvre notamment dans le cadre de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest (UEMOA) (Duteurtre et al., 2005). La mise en place du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA survenue en janvier 2000, eut pour effet de réduire sensiblement les barrières tarifaires appliquées aux produits laitiers, en prévoyant 2 régimes de taxation : 5 % pour la poudre de lait et l'huile de beurre, qui sont des matières premières industrielles ; et 20 % pour les autres produits laitiers, considérés comme bien de consommation.

Dans le cadre de la mise en place du TEC, l'ensemble des produits importés sont de plus soumis à une TVA harmonisée de 18%.

Par ailleurs, entre 2004 et 2007, aucun produit laitier n'a fait l'objet d'une taxe temporaire, ni sous la forme d'une Taxe conjoncturelle d'importation (TCI) ni sous la forme d'une Taxe dégressive de protection (TDP). La TCI et la TDP sont 2 dispositifs prévus dans le cadre de l'UEMOA pour limiter les effets destructeurs des variations du contexte international sur certaines branches de l'économie.

Au total, la poudre de lait fait l'objet d'une protection minimale (7,7%) tandis que les autres produits laitiers transformés sont eux aussi peu protégés (22,7%). De ce fait, le Sénégal (dont la situation géographique est particulièrement favorable aux échanges internationaux) est résolument ouvert aux importations.

Tableau VI : Droits de douane et taxes appliqués aux importations laitières au Sénégal

	TEC UEMOA (Droits de douanes NPF*)	Prélèvement communautaire de solidarité UEMOA	Prélèvement communautaire de solidarité CEDEAO	Redevance statistique	Prélèvement Conseil sénégalais des chargeurs	Total
Poudre de lait Huile de beurre Poudre de lait avec matière grasse végétale (emballage de plus de 12,5 kg)	5 %	1 %	0,5 %	1 %	0,2 %	7,7%
Poudre de lait avec matière grasse végétale (emballage de moins de 12,5 kg) Autres produits laitiers	20 %	1 %	0,5 %	1 %	0,2 %	22,7%

*NPF : clause de la nation la plus favorisée

Source : Duteurtre et al., 2005 et Uemoa (1997, 1998, 2004a et 2004b). La poudre de lait correspond aux produits référencés en 04.02 dans la nomenclature tarifaire et statistique du TEC.

Ce caractère extraverti des politiques commerciales contraste avec les efforts déployés par divers programmes d'appui à la production laitière nationale.

1.2 Des programmes d'appui à la production et à la structuration

Les projets de développement laitier mis en place au Sénégal peuvent être classés en 2 grands types : les programmes d'amélioration de la productivité laitière et les programmes de structuration des filières laitières (Dieye et al., 2005).

Les programmes d'amélioration de la productivité sont essentiellement focalisés sur la promotion d'innovations techniques aux producteurs. Au centre de ces projets, on trouve de vastes opérations d'insémination artificielle ou d'appui aux cultures fourragères. Des projets comme le Papel (Projet d'Appui à l'élevage) ou les initiatives d'insémination artificielles mises en œuvre par le Ministère de l'élevage dans le cadre du Programme Agricole illustrent ce type d'opération d'appui à l'intensification laitière. Les résultats de ces programmes sont assez mal évalués, du fait de l'absence de suivi objectif des produits des inséminations. Il faut noter en particulier que l'absence de sécurisation des débouchés pour les producteurs participants à ces opérations ne facilite pas leur implication dans des stratégies d'intensification de la production laitière (Ba Dialo M., 2007).

Les programmes de structuration des filières laitières partent du principe que la sécurisation des débouchés est un préalable essentiel au développement de la production de lait. La mise en place de mini-laiteries ou de centres de collecte est alors couplée à des opérations d'appui à la complémentation alimentaire, ou même à l'amélioration génétique. La Sodefitec, le Promer (projet de promotion de l'entreprenariat rural/Fida), ou les ONG VSF-France (Vétérinaires Sans Frontières) et AFDI (Agriculteurs français et développement international) participent par exemple à de tels projets. On trouve aussi des dispositifs de renforcement des capacités des

acteurs des filières laitières tels que ceux mis en place par l'USAID ou par le Gret et Enda graf avec également des actions de promotion et d'appui à la Fenafils..

Ces programmes, sur fonds publics pour l'essentiel, appuyés par la société civile et les partenaires au développement du Sénégal ne sont pas pris totalement en charge par le budget de l'Etat. Il s'est davantage agi de co-financement de la filière. Il faut cependant noter que les actions de la Sodefitec ou de l'ISRA sont en partie financées par le budget de l'Etat, qui contribue également au financement du Papel, du Promer. Les projets des ONG mobilisent des fonds privés, des fonds publics des partenaires au développement et bénéficient peu (ou pas) d'appui de l'état sénégalais. A la mise en place des ceintures laitières en zone cotonnière, la Sodefitec n'était pas privatisée. L'ISRA reste toujours un service public et participe fortement au développement des filières laitières pour lesquelles une nouvelle politique est en cours d'élaboration.

L'ensemble de ces projets a été fortement bouleversé par la flambée des cours internationaux.

2. Les nouvelles mesures issues de la crise

Dès juin 2007, alors que les prix mondiaux étaient au plus haut, deux groupes d'acteurs se sont affrontés dans le jeu politique : d'un côté, les importateurs de poudre, qui plaidaient pour une baisse des barrières tarifaires et une exonération des importations. De l'autre, les acteurs des filières locales et les services de l'élevage, qui entendaient tirer partie de la hausse des prix internationaux pour relancer les politiques laitières locales.

Finalement, ce jeu politique a donné naissance à la fois à la mise en place de mesures d'exonération fiscale et à la définition de programmes de relance de la production laitière locale, sans que l'incohérence entre ces deux types de politiques ne soit levée.

2.1 Les mesures d'exonération fiscales

Dans la première partie de l'année 2007, les principaux importateurs de poudre entreprirent de faire pression sur le gouvernement du Sénégal afin d'abaisser les prélèvements sur les importations. Il s'agissait essentiellement des entreprises de distribution (négociants) et de reconditionnement de la poudre de lait. Ces pressions s'exercèrent notamment via la Confédération nationale des employeurs du Sénégal² (Cnes) qui adressa un courrier en ce sens au ministère de l'Économie et des Finances. L'objectif de cette initiative était de demander la levée des droits de douanes et la TVA sur le lait en poudre.

Le 15 mai 2007, une réunion fut convoquée au ministère des Finances en présence des importateurs de poudre, des industries de transformation et des représentants des ministères du Commerce et de l'Élevage. L'objectif était de trouver des solutions pour enrayer la flambée des prix du lait, à l'approche du Ramadan. Cette période constitue un moment de forte consommation du lait et les populations à travers les ondes des radios privées de la bande FM (lors des émissions interactives) ont manifesté leur inquiétude face à la montée des prix du lait. Le gouvernement n'est pas resté insensible aux multiples questions des populations.

Devant les arguments des représentants du ministère de l'Élevage et des professionnels de la filière, les représentants du ministère de l'Économie et des Finances hésitèrent à soutenir la position du Cnes. Par ailleurs, les industriels transformateurs, affiliés pour la plupart au Syndicat des professionnels des industries et des

² La CNES est une organisation qui regroupe les entreprises du Secteur Formel et compte plus de 1800 adhérents. Elle est constituée de plusieurs fédérations nationales et syndicats d'industries du Sénégal. A l'exception de la SENICO, toutes les entreprises de Reconditionnement (SATREC, SBMA, Mérueh et Cie et la CHOCOSÉN) sont membres de la Confédération Nationale des Employeurs du Sé-

...

mines du Sénégal³ (Spids) et non au Cnes, n'étaient pas favorables à la suppression de la TVA sur le lait en poudre. Les discussions se sont poursuivies sous l'égide du ministère des Finances pour évaluer l'impact attendu des exonérations. Cependant, aucun compromis n'émergea de ces débats. Des courriers furent adressés par la Ministre de l'Élevage au Ministre du commerce pour attirer son attention sur les impacts négatifs de la suppression des taxes, qui sont restés sans réponse.

Finalement, c'est au plus haut niveau de l'Etat que l'affaire fut tranchée. Lors d'un conseil des ministres du mois de juin 2007, et devant la pression croissante de l'opinion, le président de la République chargea le ministère du Commerce de s'attaquer à l'épineux problème de la hausse des prix des denrées. Il était sous-entendu que cette décision amènerait l'Etat du Sénégal à prendre des décisions radicales en matière fiscale (entretien au ministère de l'Élevage).

Le 3 juillet 2007, le directeur général des douanes signa une note de service décidant « La suspension des droits d'entrée sur le riz brisé et le lait en poudre », applicable au 2 juillet (Mef, 2007a). Cette note fut suivie le 2 août 2007 par une note de service du directeur général des impôts et des domaines déclarant la « Suspension de la TVA sur les ventes de lait en poudre » à compter du 18 juillet 2007 (Mef, 2007b).

Ces mesures d'exonération fiscales correspondent à un renoncement de l'État aux recettes suivantes :

- 5% de droits de douanes sur la valeur des importations de poudre ;
- 18% de TVA sur les ventes de lait en poudre.

Par ailleurs, devant la poursuite de la tension sur le marché du lait, les exonérations furent suivies de la mise en place d'une politique de contrôle des prix.

Le 5 septembre 2007, un arrêté du ministère du Commerce fixa des barèmes de prix publics plafond du lait en poudre au détail applicables dans la région de Dakar (Ministère du Commerce, 2007a). Cet arrêté fut suivi 20 jours après d'une Circulaire signée du ministre du Commerce réévaluant les prix plafonds aux taux suivants au 25 septembre 2007 :

Tableau VII : Prix publics plafond au stade détail du lait en poudre fixés par le ministère du Commerce le 25 septembre 2007 (en Francs cfa)

Laits en poudre	Sachets de 25 g	Sachets de 500 g	Sacs de 25 kg
Avec mat. grasse végétale	80	1350	-
Avec mat. grasse animale	80	1450	62 000
Autres laits de luxe d'origine animale*	90	1600	68 000

* Lait de marques Laicran, Inco, LP, Fonterra

Ces mesures furent l'expression d'une volonté politique affirmée de limiter l'impact de la flambée des cours internationaux sur les prix locaux. Il est certain que les pressions des importateurs n'ont pas été les seules en jeu, et que le souci du Gouvernement de limiter la hausse des prix pendant le Ramadan fut certainement un

négal (CNES). Regroupant certaines Entreprises de Distribution de lait en poudre, la FEITLS fait parti des Fédérations affiliées à la CNES.

³ Le SPIDS est une organisation patronale qui regroupe 103 entreprises qui ont réalisé en 2006 un chiffre d'affaire global de 1.414 Milliards avec 21.987 travailleurs permanents. La plupart des Entreprises de Transformation (Nestlé Sénégal, SIAGRO, Mamelles Jaboot, SAPROLAIT, Saloum Agro-Alimentaire, etc.) sont affiliés au SPIDS qui est membre du Conseil National du Patronat (CNP). Les syndicats affiliés au CNP comme le SPIDS sont chargés de représenter leur membre s'il s'agit de négociations sur les questions spécifiques touchant un secteur d'activité comme l'agro-alimentaire, les textiles, les emballages, la construction, l'énergie et les mines, etc. C'est la raison pour laquelle, le SPIDS a été convié aux négociations sur le lait en poudre.

élément central dans la mise en œuvre de ces mesures appliquées par les acteurs. (voir chapitre IV «réactions et stratégies des acteurs»)

Parallèlement, une dynamique de réflexion était menée pour identifier les perspectives ouvertes par la flamée des cours pour la production locale.

2.2 Les mesures de relance de la production

En juillet 2007, pour atténuer les effets négatifs des mesures d'exonération de la TVA sur les ventes de lait en poudre, le Premier Ministre avait chargé le ministre de l'Élevage de réfléchir à un programme national de relance de la filière laitière. Cette réflexion avait été appelée de leurs vœux par plusieurs organisations professionnelles qui avaient répondu à l'invitation du ministère de se réunir en atelier dans la première quinzaine de juillet 2007 (Duteurtre, 2007).

Cette réflexion déboucha en septembre 2007 sur la présentation d'un document de programmation sectoriel : le Programme national de développement laitier (Prodelait). Dans sa formulation officielle, pourtant, ce document ne fit pas l'unanimité parmi les professionnels. En effet, il reprenait la forme des programmes d'intensification de la production laitière de l'Etat qui prévalaient jusqu'à présent (notamment à travers le PAPEL) sans véritablement intégrer les recommandations de l'atelier et l'avis des acteurs des filières locales. La Fédération des acteurs de la filière lait local au Sénégal (Fenafils), notamment, prônait des programmes plus axés sur la sécurisation des débouchés (transformation, commercialisation) et la mise en place de systèmes de collecte, très peu pris en compte dans le Prodelait.

Bien que ce programme fût l'objet d'une programmation financière lors du vote du budget 2008 du ministère de l'Élevage, le programme n'a jamais été lancé et aucune action ne fut mise en œuvre. Le Gouvernement du Sénégal s'engagea dans les premiers jours d'avril 2008 dans un programme de relance de la production de bien plus grande envergure : la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana) (Encadré 2). L'accent est surtout mis sur la production à grande échelle. La conception de ce projet n'a pas été associée à la conception du projet. Il s'agit d'une initiative de l'Etat à laquelle il tentera d'associer les OP après diffusion dans les médias.

Encadré 2 : Extrait du discours du Président A. Wade lors du Conseil présidentiel du 18 avril 2008 au Méridien Président

« Le Sénégal, à la lumière de notre récente expérience, a décidé de relever le défi et, non seulement d'écartier tout risque de disette ou de famine, mais même, de produire pour l'abondance. Je vous ai convoqués (gouverneurs, préfets et les sous-préfets) pour vous exposer notre plan que nous avons nommé : la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance, (Goana).

Ce programme a pour objectif la satisfaction, dès le prochain hivernage et en contre-saison, de tous nos besoins alimentaires et, au-delà, remplir nos greniers : 2 000 000 de tonnes de maïs ; 3 000 000 de tonnes de manioc ; 500 000 tonnes de riz ; 2 000 000 de tonnes pour les autres céréales tels que le mil, le sorgho, le fonio... Pour l'élevage, les objectifs à moyen terme portent sur une production de 400 millions de litres de lait⁴, 43 500 tonnes de viande.

Pourquoi cela est-il possible ? Parce que nous l'avons prouvé. Lorsque en 2003, partant d'une production annuelle qui était de 40 000 tonnes pour le manioc et 100 000 tonnes pour le maïs, j'ai demandé qu'on les porte chacune à 1 million de tonnes, les experts ahuris m'ont dit que cela n'était pas possible. Je leur ai répondu qu'ils avaient oublié la règle de trois qu'on nous avait apprise au certificat d'études, car il suffisait de diviser un million par la productivité à l'hectare pour savoir combien d'hectares il fallait cultiver, pour atteindre ces objectifs (...).

Le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour mettre à la disposition des candidats producteurs, les paysans en tête, des semences de qualité à portée de main. Nous avons déjà importé de l'Inde des équipements. Nous avons commandé le complément. Les ministres, les hauts fonctionnaires, les directeurs et cadres de société sont invités à cultiver au moins 20 hectares et le plafond n'est pas limité.

⁴ Pour une production actuelle d'environ 150 millions de litres par an, note de l'éditeur.

Deux bateaux d'urée sont en position d'approche sur nos côtes pour la fabrication des engrais. Nous demandons à nos partenaires de nous aider à obtenir les semences et les équipements complémentaires, soit par don soit par crédit. (...)

Nous avons pratiqué avec succès les pluies artificielles et que le système expérimenté depuis 3 ans est maintenant au point. Il nous manquait seulement les avions pour ensemer les nuages et j'ai donné l'ordre de les acheter. (...) En ce qui concerne les deux avions qui ensement les nuages, chacun équipé coûte 5 milliards CFA, soit 7,6 millions d'Euros. La BIO a accepté le principe de financer un projet régional. A mon sens, une implantation au Niger, au Mali et en Guinée-Bissau suffirait à couvrir l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal et le Burkina étant déjà pourvus. En attendant les Etats africains menacés pourraient acheter les avions KING AIR d'occasion ou les louer puisque la période de l'hivernage est courte, 3 ou 4 mois.

Cette grande offensive que nous allons lancer est à la mesure des défis importants qui nous interpellent aujourd'hui. Elle est la clé de notre survie et de notre prospérité pour aujourd'hui et demain (...). »

En juin 2008, le Prodelait était rebaptisé « volet élevage de la Goana ». Cependant, le manque d'adhésion des organisations professionnelles et le caractère herculéen du projet semblait en juin 2008 compromettre sa faisabilité. Au contraire, les organisations professionnelles (notamment la FENAFILS), ainsi que la recherche et certains projets de développement, ont fortement milité pour des mesures au niveau de la transformation et de l'accès aux marchés. Ces points de vue ont été fermement exposés lors de l'atelier organisé par le Projet d'appui à la transformation et la valorisation (Prolait)⁵ à l'occasion de la journée internationale du lait du 1^{er} juin 2008. Certains acteurs du secteur privé (Laiterie du Berger) ont tenu le même discours à l'occasion de réunions diverses. La Fenafilis a participé aux réunions organisées par le ministère de l'Elevage pour pouvoir exprimer ses réserves sur les objectifs de la Goana et œuvrer pour une meilleure prise en compte des besoins des acteurs de la filière et notamment des minilaiteries. Elle est maintenant membre du Comité de suivi de la mise en œuvre du volet élevage de la GOANA. Elle sollicite les partenaires du Prolait, dont un des objectifs est le renforcement institutionnel de la Fenafilis, pour analyser les documents produits par le comité et préparer les réunions, en espérant pouvoir orienter une partie des actions et des financements vers les fournisseurs des minilaiteries (insémination) et vers un appui à la collecte, la transformation et la promotion du lait local.

2.3 L'impact de la baisse de la fiscalité

Le calcul du manque à gagner de l'État suite aux mesures d'exonération s'est basé sur l'analyse des années précédentes. Sur la base des données détaillées des importations publiées par l'ANSD, on peut évaluer la part de la poudre de lait dans les importations entre 2004 et 2006 à 80,74%.

Tableau VIII : Part des différents produits dans les importations du Sénégal

Années	2004		2005		2006		Moyenne
	Milliards de F cfa	En %	Milliards de F cfa	En %	Milliards de F cfa	En %	
Lait liquide	2,8	7,63%	3	7,09%	3,3	6,80%	7,18%
Poudre de lait	29,4	80,11%	34,3	81,09%	39,3	81,03%	80,74%
Autres produits	4,5	12,26%	5	11,82%	5,9	12,16%	12,08%
Total	36,7	100 %	42,3	100%	48,5	100,00%	100%

Source : ANSD

Les décisions d'exonération ayant été prise à la mi-année 2007, on peut estimer le manque à gagner des recettes publiques en 2007 à la moitié des importations annuelles. Si on fait l'hypothèse que les exonérations

⁵ Projet mis en œuvre par le Gret et Enda graf, bénéficiant de financements de la coopération française et de la région Poitou Charentes

seront maintenues jusqu'à fin 2008, le manque à gagner total pour les 2 années est évalué à 16,14 milliards de Francs cfa.

Tableau IX : Calcul du manque à gagner pour les recettes publiques lié à l'exonération des importations de poudre de lait en 2007 et 2008 (en milliards de Francs cfa)

	2007	2008	Total
Importations totales	58	58 (est.)	116
Part estimée de la poudre de lait (80,7%)	46,82	46,82	93,64
Part estimée de la poudre de lait exonérée	23,41	46,82	70,23
Exonération droits de douane (5%)	1,17	2,34	3,61
Exonération TVA (18%)	4,21	8,42	12,63
Total manque à gagner	5,38	10,76	16,14

Source : nos calculs, d'après ANDS

Ces estimations sont des hypothèses hautes (maximum), car il est probable que l'ensemble des taxes soit revu au cours du dernier trimestre 2008. Plusieurs industriels ont souligné que ces mesures n'étaient pas favorables aux industries de transformation de lait car la Tva est maintenue sur les produits laitiers transformés tels que le lait caillé, les yaourts, les glaces, etc. Par ailleurs ces mesures ont atténué les effets attendus de la flambée des prix sur le renforcement de la compétitivité du lait local, en limitant l'envolée des prix du lait en poudre et donc le différentiel de prix entre produits importés et produits locaux.

IV. LES RÉACTIONS ET LES STRATÉGIES DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

L'environnement international affecte les acteurs locaux qui évoluent dans le secteur de la production, des importations, de la transformation, de la distribution et de la commercialisation du lait. De même, des options politiques sont mises en œuvre pour atténuer la hausse généralisée des cours mondiaux du lait. Celle-ci a été ressentie par les différents acteurs évoluant dans le secteur du lait au Sénégal. Plusieurs stratégies sont entreprises par les industriels, les producteurs, provendiers (commerçants d'aliments de bétail à base d'un mélange de farine de graine de céréales ou de légumineuses) pour juguler la « crise du lait ».

1. Industriels (transformateurs et importateurs)

La hausse des prix mondiaux a d'abord entraîné une flambée des prix sur le marché intérieur en dépit des mesures prises par l'Etat (+ 40 %) et les stratégies individuelles ou collectives des acteurs concernées. « En 2006, le carton de 15 sachets de 400 grammes était vendu à 13 500 FCFA soit 900 FCFA l'unité. Actuellement, il est vendu à 20 000 FCFA soit 1 333 à 1 400 FCFA l'unité » (A. R. Sow, SBMA juin 2008). Les industriels ont développé des stratégies diverses face à cette situation, en ralentissant leur activités et en cherchant à réduire l'impact sur le prix du produit fini mis sur le marché.

1.1 Réduction de l'activité avec baisse des volumes importés, sans modification des sources d'approvisionnement

La mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA en 2002 a créé un environnement relativement favorable aux importations. Les produits laitiers importés au Sénégal ont régulièrement augmenté depuis cette date pour atteindre presque 45 000 tonnes en 2006. Cependant, la hausse généralisée du prix du lait sur

le marché international à la fin 2006 a modifié l'évolution de ces importations, qui ont été réduites au cours de l'année 2007 (Figure 6).

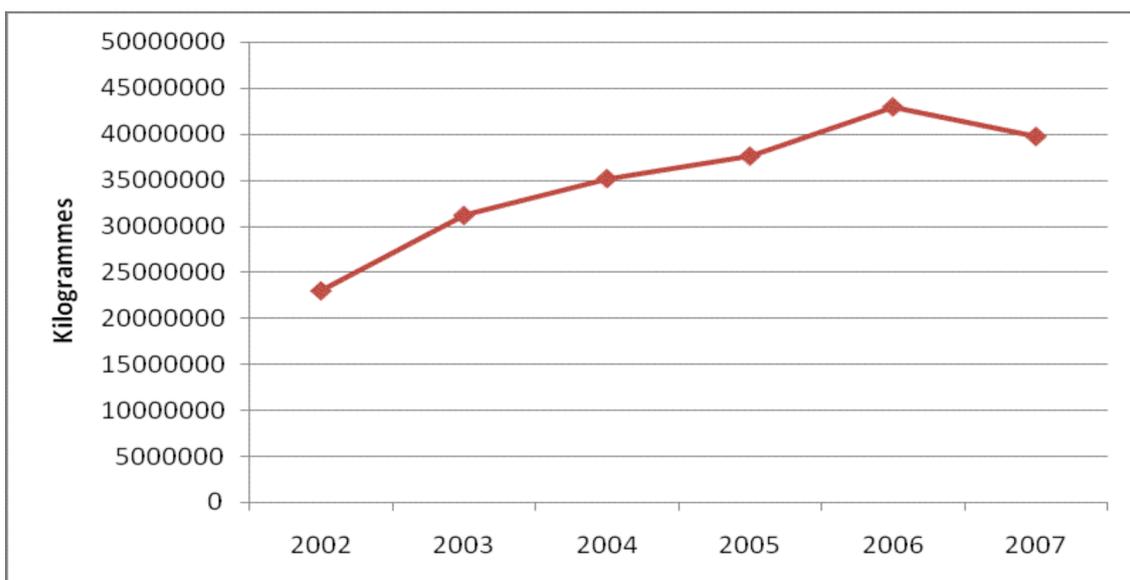


Figure 6 : Evolution des importations de produits laitiers au Sénégal de 2002 à 2007

Source : ANSD, 2008

Les importateurs de lait, en particulier de poudre, ont diminué, voire arrêté leur approvisionnement à la suite du renchérissement du produit sur le marché mondial. « On a aussi réduit les quantités importées de même que la fréquence des importations. Ainsi on est passé de 500 à 250 tonnes le mois. On a aussi réduit les volumes exportés vers la sous région (Gambie, Guinée Bissau et République de Guinée (A. R. Sow, SBMA juin 2008). La hausse des prix nous a poussé à arrêter le reconditionnement du lait en poudre en sachets de 22,5 grammes et 500 grammes. Mais on a repris l'activité de reconditionnement en Janvier 2008. (P. Ndiaye, Mamelles Jaboot juin 2008) quand les prix ont recommencé à descendre.

De même, la Chocosen, distributeur de la marque de lait en poudre « Laidor » avait provisoirement arrêté ses importations en raison de leur coût élevé, sachant que les consommateurs ne seraient pas en mesure de maintenir leur niveau d'achat.

Par ailleurs, les importateurs, pris individuellement, ont mis en place des stratégies en vue de faire face à la hausse des prix du lait en poudre. Certains ont importé dans les mêmes proportions mais en s'ajustant sur d'autres facteurs pour amortir le choc. Par exemple, « pour ce qui est du Laicran⁶, on importe toujours la même quantité. Par contre pour ce qui est des autres marques que l'on revend en vrac sur le marché, il y a de nouveaux concurrents, les grossistes de la rue Robert Brun ou rue Raffanel. C'est pour cela que l'on assiste à une baisse des quantités importées pour ces marques de lait » (M. Meroueh, juin 2008).

Les importateurs, en dépit du renchérissement du prix du lait, ont affirmé conserver les mêmes fournisseurs classiques que sont l'Union Européenne, l'Australie, le Brésil, l'Argentine, etc. Par contre, les informations collectées au Port de Dakar révèlent que 1% du volume des importations de la poudre de lait en 2007 provenait de la Chine (Figure 7).

⁶ Lait entier, acheté par les classes plus aisées.

En 2007, l'Union Européenne est le premier fournisseur de lait en poudre avec 76% des Importations. En effet, 40% des importations proviennent de l'Irlande, 18% de la France, (8%) de la Hollande etc. Elle est suivie des pays de l'Amérique Latine avec l'Argentine (15%), le Brésil (8%), l'Uruguay (4%). On retrouve sur le marché national des sacs de 10 ou 25 kilogrammes de lait en poudre de marques différentes en provenance de ces pays. Ainsi, LP et Goldstar proviennent de l'Angleterre, Elegê du Brésil, Lacstar de l'Argentine, Pura de la Hollande, Laicran de la France etc.

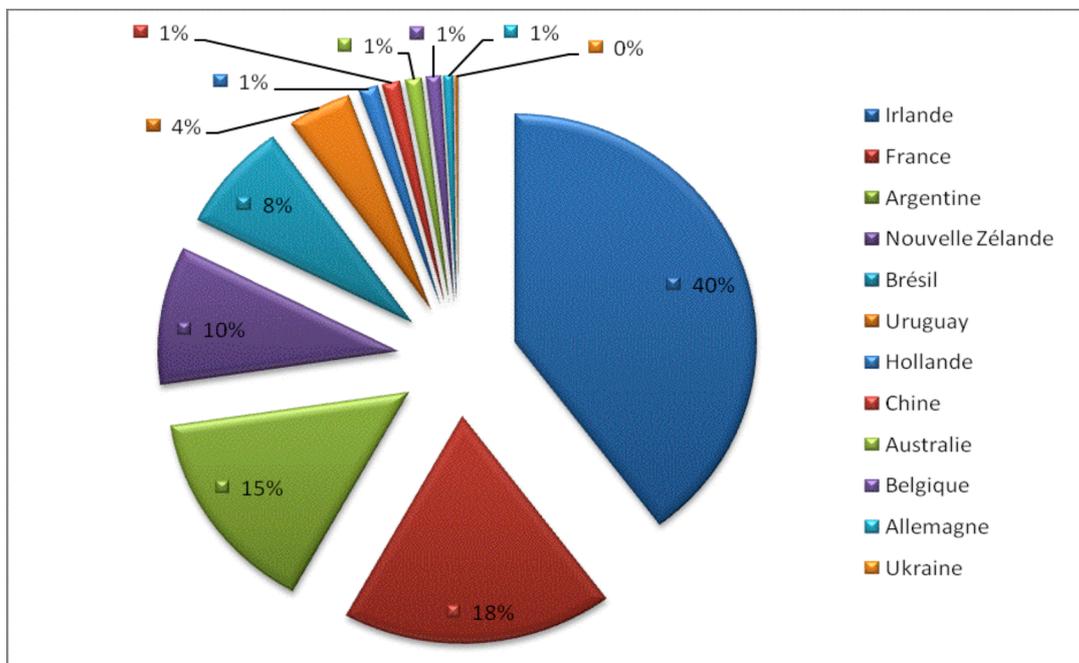


Figure 7 : Provenance des importations en 2007

Source : Service Vétérinaire PAD, 2008

1.2 Stratégie de compression des charges

■ Le personnel

La hausse des prix du lait semble affecter le personnel de plusieurs PME évoluant dans le secteur. Le poste d'agent commercial a été le plus fragilisé par le nouveau contexte mondial du lait. En effet, dans plusieurs entreprises, les effectifs d'agents commerciaux ont été momentanément revus à la baisse pour réduire les charges de personnel. Cette compression a atteint des proportions allant de 50 à 70% de cette catégorie socio-professionnelle. A la SBMA, distributeur de la marque Baralait, le nombre de commerciaux a été réduit considérablement. « On est passé de 30 à 11 commerciaux » (A. R. Sow, SBMA juin 2008). Etant donné le nombre limité d'industries laitières et le personnel concerné, l'impact au niveau macro-économique a été faible.

■ Les coûts de production

La flambée des prix extérieurs du lait a été vivement ressentie dans le secteur de la transformation industrielle et de la distribution. La maîtrise des coûts de production a été la principale préoccupation des industriels pour « survivre » face à la flambée des cours mondiaux. Pour plusieurs entreprises, les ajustements ont porté sur le conditionnement du produit. La diminution du poids de la poudre de lait contenu dans les emballages de 500

grammes et les micro-doses de 22,5 grammes a été appliquée par l'essentiel des industriels. « *En vue de conserver ou de diminuer le prix [par acte d'achat]; on est passé des sachets de 500 grammes aux sachets de 400 grammes* » (M.Meroueh, juin 2008). « *Pour ne pas disparaître du marché, nous avons opté pour la diminution du poids des sachets de 22,5 grammes à 20 grammes au lieu de réduire la qualité* » (A. R. Sow, SBMA juin 2008).

En réalité, il ne s'agit pas d'une diminution ou d'un maintien du prix à la consommation, mais plutôt d'un mécanisme de présentation du sachet dans les circuits commerciaux à des prix sensiblement égaux à ceux d'avant la hausse, mais avec des quantités sensiblement inférieures. Ces pratiques sont courantes dans le commerce alimentaire de proximité (vente en vrac, au détail) où la fluctuation des prix des produits est atténué par la diminution de l'unité de mesure. Par ailleurs, d'autres stratégies ont porté sur la qualité du produit importé.

1.3 Ajustements par la baisse de la qualité

La question de la qualité demeure le point le plus sensible. Plusieurs industriels ont modifié leur process par des modifications du taux de dilution de la poudre de lait (.réduction de la quantité de poudre de lait par litre d'eau utilisé). Par exemple, au lieu de 43 kilogrammes de poudre de lait pour 300 litres d'eau, certains industriels n'ont utilisé que 30 kilogrammes pour la même quantité d'eau. Cette méthode permet de réduire les couts de production des produits transformés mais la qualité nutritionnelle et organoleptique est affectée sans que le consommateur ne soit informé de ces ajustements.

Une autre stratégie consiste à importer de la poudre de lait de moindre qualité. Certains importateurs, qui initialement fournissaient du lait avec de la matière grasse animale se sont rabattus sur le lait écrémé avec ajout de matière grasse végétale (qui d'après la réglementation ne peut être vendu comme « lait »). D'autres tentent d'introduire du lait en poudre appauvri en matière grasse animale. A la place des produits à 28 ou 26% de matière grasse animale habituellement mis sur le marché, un projet de préparation laitière enrichie à 20% de matière grasse animale est à l'étude. « *Je suis entrain de travailler avec les Argentins pour lancer un nouveau produit qui est une préparation laitière avec 20% de MGA de marque SANCOR. Ce produit sera destiné aux industriels qui font des biscuits, aux boulangers et aux transformateurs artisanaux. Le sac est vendu entre 51 000 et 52 000 FCFA* » (M.Meroueh, juin 2008).

1.4 Diversification de la production pour amortir le choc

Les entreprises évoluant dans les importations et la transformation du lait ont intégré des circuits commerciaux denses qui leur permettent de cibler plusieurs types de clientèle. De même les plateformes utilisées pour la transformation du lait peuvent être déployés pour la transformation d'autres types de produits. Ainsi, le glissement de la transformation du lait stérilisé vers la transformation de jus de fruit semble aisé pour ces PME. Cette situation relativement favorable constitue une soupape de sécurité dans les investissements, permettant de diversifier les activités, particulièrement dans un contexte d'instabilité du marché d'un produit spécifique comme le lait. Des entreprises laitières du Sénégal ont légèrement subi les conséquences de la hausse mondiale du lait par les solutions alternatives qu'offre la commercialisation de jus de fruits ou d'autres produits de diversification. Les marges dégagées dans la commercialisation de ces produits de substitution ont comblé les pertes chiffre d'affaire accusé dans le secteur du lait au sein des entreprises. « *Finamark Sarl ressent moins la hausse à cause de ses activités de transformation et d'importation de produits comme les concentrés d'orange, le chocolat en poudre, les nectars,...* » (M. Attal, Finamark juin 2008)

« La hausse des prix de la poudre de lait nous a poussé à diversifier nos produits. C'est le cas du bouillon en poudre ou en cube de marque Tem Tem, le lancement de nouveaux produits comme l'eau en bouteille de marque SAFY, la gamme SANTEX » (A. R. Sow, SBMA juin 2008).

1.5 Perspectives : la relance et reconquête du marché

La hausse des denrées alimentaires en général ont profondément affecté le pouvoir d'achat des consommateurs. Elle grève les budgets des familles des plus démunies, constituant plus de 50% de la population du Sénégal. Cette conjoncture actuelle se répercute sur les niveaux de consommation des produits importés, notamment le lait. En conséquence, les ventes de produits laitiers ont diminué. Les volumes de lait importés en 2007 illustrent la baisse de la consommation de lait au Sénégal. Au même moment, la production nationale de lait est stagnante (114 000 tonnes : DIREL, 2006).

Les niveaux de vente dans les différentes industries laitières ont baissé de 10 à 20%, malgré une hausse en septembre et octobre 2007, coïncidant avec le Ramadan. « Avec la crise alimentaire actuelle, on note une diminution des ventes de tous les produits alimentaires notamment la poudre de lait. C'est pourquoi, entre les mois d'avril et mai 2008, on assiste à une baisse du chiffre d'affaire de 30 à 50% » (M. Meroueh, juin 2008).

La hausse subite des prix du lait a plongé les industriels dans un « flou commercial », une perte de parts de marché. Avec la baisse enregistrée sur les marchés internationaux, la ré-intégration dans les véritables circuits commerciaux est en cours pour la plupart des entreprises. La reconquête des marchés nécessite des investissements supplémentaires. Des efforts sont déployés dans la publicité. C'est pourquoi les budgets destinés à la communication sont revus à la hausse dans les industries de conditionnement et de transformation laitière. Le recrutement d'agents commerciaux pour relever le niveau des ventes est renforcé dans l'essentiel des entreprises. « Actuellement nous avons augmenté le nombre de commerciaux qui vont faire des visites clients en vue de reconquérir le marché. C'est dans cadre de reconquête du marché que s'inscrivent les publicités à la radio et à la télévision avec des budgets revus à la hausse » (A. R. Sow, SBMA juin 2008).

D'autre part, la nouvelle donne sur le marché mondial a permis de redynamiser les organisations professionnelles des industriels. Le Syndicat professionnel des industries et des mines du Sénégal (SPIDS) et la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) regroupent la quasi-totalité des industries de conditionnement et de transformation du lait. Les contraintes émanant de l'environnement international ont poussé les importateurs à travers le SPIDS et la CNES à entamer une concertation interne, puis avec le gouvernement pour statuer sur la TVA et les Droits de douanes sur les importations de lait en poudre. A l'issue de ces concertations, l'option de suspension des Droits de douanes et de la TVA sur les importations de la poudre de lait sont prises par les décideurs publics.

D'autres concertations sont entamées au sein du SPIDS qui « prônent une TVA sociale réduite entre 5 et 7% » (P. Ndiaye, Mamelles Jaboot, juin 2008).

Les avatars dans le secteur laitier qui conduisent à des détournements de la qualité du produit transformé et destiné à la consommation ont favorisé la « mise en place au niveau du SPIDS d'un comité d'éthique laitière visant à défendre la qualité de la poudre de lait. Ce comité envisage de rencontrer tous les importateurs concernés avant de soumettre le dossier aux services étatiques » (P. Ndiaye, Mamelles Jaboot, juin 2008).

2. Les fabricants d'aliment de bétail face à la crise

La hausse des prix des céréales et des denrées animales a également affecté le secteur de la fabrication d'aliments de bétail. Elle a dérégulé le commerce d'aliment de bétail par la rétention des stocks par les gros-

sistes. Ces derniers, envisageant une pénurie d'aliments sur le marché ont acheté l'aliment auprès des provendiers. Cependant, la baisse drastique du pouvoir d'achat des éleveurs a engendré des difficultés d'écouler les aliments stockés.

De même, la hausse des prix a motivé la formation d'un cadre de concertation entre les provendiers pour la fixation des prix de l'aliment de bétail. « Avec la hausse des prix des matières premières, les industries se sont concertées pour voir les marges, fixer les prix de vente de l'aliment de bétail. Les hausses ou les baisses de prix d'aliments de bétail ou de volaille se font après concertation entre concurrents » (Y. Le Fustec ; C. D. Diop, NMA Sanders juin 2008).

Les prix de la graine de coton fournie par la Sodefitec et utilisée pour la complémentation ont également connu une hausse (Figure 8). En effet, le prix mondial appliqué au coton et les questions récurrentes des subventions ont fragilisé les économies cotonnières des pays du Sud. Les sous-produits issus de la culture du cotonnier sont valorisés pour rentabiliser les industries cotonnières. Cette situation est à l'origine de la hausse du prix de la graine de coton au Sénégal et dans les pays producteurs en Afrique de l'Ouest.

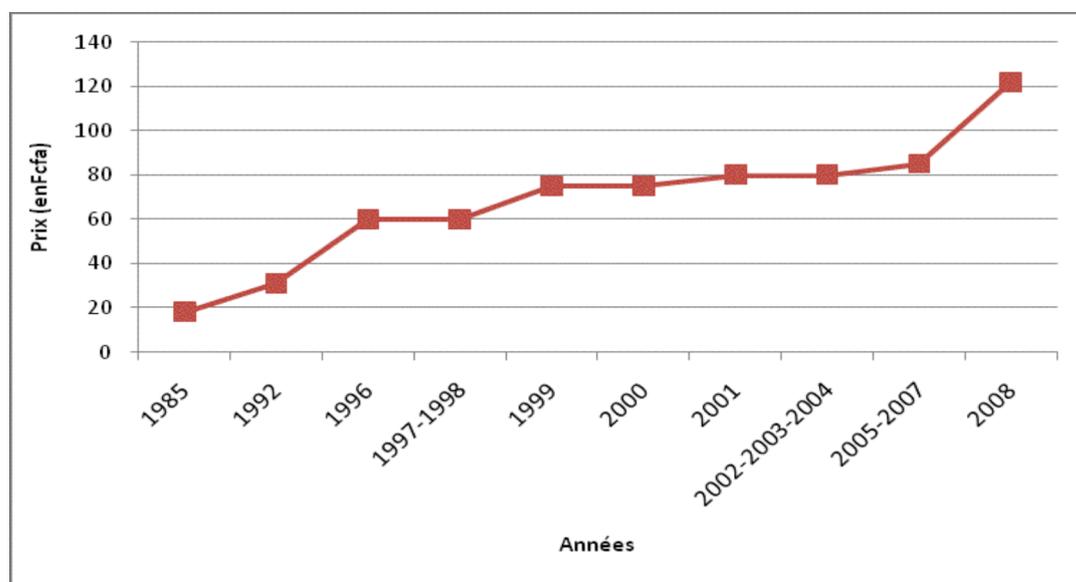


Figure 8 : Hausse soudaine du prix de la graine de coton à Kolda en 2008

Source : Sodefitec, 2008

Cette hausse subite du prix de la graine de coton au Sénégal et dans la sous-région a eu comme conséquence l'augmentation du prix du litre de lait dans les systèmes d'élevage du pays où cet aliment constitue la base de la complémentation pour la production laitière en saison sèche (Kolda, Vélingara, Tambacounda, principales villes du bassin cotonnier sénégalais).

Les spéculations nées des tensions des économies internationales incitent les gouvernements à développer des stratégies d'endiguement. C'est ainsi que, le ministère de l'Elevage, en collaboration avec le Crédit Agricole a sollicité les provendiers pour l'approvisionnement direct des groupements d'éleveurs (Dahra, Louga, etc.) en vue d'éviter les spéculations opérées sur l'aliment de bétail par des commerçants. Les achats en gros réduisent les prix de près de 10% par rapport aux prix pratiqués sur le marché. Pour les éleveurs, cette option permet de trouver l'aliment à tout moment de l'année et à des prix raisonnables et supportables.

3. La hausse du prix du lait, une opportunité pour les producteurs locaux ?

3.1 Hausse du prix du lait et amélioration des ventes pour les fermiers des Niayes proches de Dakar

Les filières locales assurent environ 30 à 40% des besoins nationaux en produits laitiers, constitués de lait cru, de lait caillé, de l'huile de beurre. Dans beaucoup de systèmes de production, le poste budgétaire alimentation emploie entre 30 et 60% des ressources (60% dans le système intensif). Les dépenses alimentaires (concentré et fourrage) posent de plus en plus de contraintes aux élevages « hors sol ». Les espaces réservés aux cultures fourragères dans la zone des Niayes sont de plus en plus restreints en raison de l'urbanisation avancée. On assiste à un recul des espaces pastoraux dans les Niayes, zone de prédilection de l'élevage intensif. Ainsi, les stratégies de production de fourrage se complexifient. Le recours à la paille de riz produit dans la vallée du fleuve Sénégal au Nord est indispensable, mais avec des coûts beaucoup plus élevés.

Le renchérissement des intrants et de l'énergie a été un facteur déterminant dans l'option prise par les promoteurs des fermes intensives de la zone des Niayes (qui jouent un rôle important dans l'alimentation en lait local de Dakar) d'augmenter le prix du litre de lait cru. Il est passé de 500 à 600 francs CFA entre 2007 et 2008, avec une commercialisation facile. « *Le prix du litre de lait cru variait entre 400 et 500 francs CFA jusqu'en 2006. Avec la hausse en 2007-2008, on est passé à 600 francs CFA le litre* » (I. Mboup, Ferme Niacourab, juin 2008).

Cette période coïncide avec la hausse du prix mondial du lait qui accroît fortement la demande de lait local. Les consommateurs se sont rabattus sur le lait local, faisant de cette situation une opportunité pour les filières laitières locales. Ainsi, « *Depuis 2007, les fermes intensives n'ont pas enregistré de mévente de lait. D'habitude, dans les fermes, nous avons des problèmes de commercialisation en saison sèche. Mais avec la hausse la hausse des prix mondiaux, nous notons une forte demande de lait local. Nous avons essayé de profiter de la hausse des prix en fixant le litre de lait cru à 600 francs CFA* » (A. Sow, ferme Pastagri juin 2008).

La hausse des prix a été une occasion pour les fermes intensives des Niayes de prouver leur contribution à l'approvisionnement du pays en lait local⁷. Naguère en marge de toute forme d'organisation professionnelle, le contexte de la hausse des prix du lait a engendré une nouvelle dynamique organisationnelle chez les fermiers des Niayes. En 2007 est portée sur les fonds baptismaux l'ANIPL, Association nationale pour l'intensification de la production laitière. Son objectif est de créer un lobbying pour résoudre les problèmes communs à tous les fermiers. Il s'agit du foncier, de la fiscalité et de l'approvisionnement en intrants alimentaires. La première action de cette organisation a été la concertation en vue d'éviter les spéculations sur la paille de riz. « *Désormais, la paille de riz est achetée au même prix par tous les fermiers. Pour dire que l'avenir des fermes passe par la synergie des acteurs* » (A. Sow, ferme Pastagri juin 2008).

Une requête commune aux fermes des Niayes est introduite par l'ANIPL auprès du ministère de l'Economie et des Finances en vue de pour aboutir à la suppression de la TVA sur le lait local qui se répercute sur les prix à la consommation.

⁷ Cette contribution est jusque là relativement faible. Elle tourne autour de 2% de la production nationale de lait.

3.2 Amélioration des revenus des éleveurs avec le retour des *bana-bana* dans la filière laitière locale de Kolda au détriment des minilaiteries

La commercialisation du lait local est une tradition ancrée dans la région de Kolda. Le lait issu des systèmes agropastoraux de type extensif permettait d'approvisionner la ville de Kolda. Les éleveurs Peul procédaient à la vente du lait cru au porte à porte. Les femmes d'éleveurs vendaient le lait fermenté au marché de la ville ou aux abords des grandes artères. Parallèlement, des « commerçants du lait » appelés *bana-bana* (commerçants ambulants) s'approvisionnaient en lait cru auprès des élevages dans les villages ; ils le transformaient en lait fermenté revendu en ville. Ces acteurs occupaient une place importante dans le commerce traditionnel du lait à Kolda.

Cette dynamique a été inversée avec l'avènement des mini laiteries artisanales depuis 1996 qui transforment le lait cru collecté auprès d'éleveurs établis en zone périurbaine sur un rayon de 25 kilomètres autour de la commune dénommée ceinture laitière périurbaine. De nouvelles laiteries se sont implantées, augmentant la collecte en milieu rural. Ce nouveau système de collecte par les unités de transformation a ralenti l'activité des *bana-bana*. Leur présence dans la filière était devenue insignifiante.

Cependant, depuis 2007, un regain d'activités est noté chez les *bana-bana* de Kolda. Le prétexte est la hausse du prix du lait en poudre, rendant le lait local compétitif. Ces acteurs sillonnent les villages d'éleveurs parfois situés dans des zones plus éloignées que l'espace décrit par la ceinture laitière. Les prix proposés par ces acteurs informels (300 à 325 francs CFA le litre de lait cru) sont plus rémunérateurs que ceux appliqués par les mini laiteries (275 à 300 francs). De plus, le transport est à la charge du *bana-bana*, contrairement au système avec unités de transformation. Le lait caillé est revendu entre 500 et 600 francs CFA (9).

© D. Dia, 2007



Figure 9 : Bana-bana du lait à Kolda.

Cette situation compromet la sécurisation de l'approvisionnement des unités de transformation. Les éleveurs, de plus en plus adhérent au système de collecte institué par la *bana-bana*, particulièrement dans un contexte de controverse institutionnelle entre la SodefiteX, les mini laiteries et certains producteurs autour de la fixation du prix du litre de lait cédé aux unités de transformation. Deux prix sont pratiqués à la suite de l'installation de points de collecte laitière dans le département de Kolda par la SodefiteX à travers un projet dénommé Bassin laitier Tiers Sud⁸. Les mini laiteries achètent le lait cru à 310 francs CFA auprès de la SodefiteX, contre 300 francs auprès des producteurs de la ceinture laitière. La question de l'harmonisation des prix est de plus en

⁸ L'objectif de ce projet est de partir de l'expertise des exploitations laitières familiales pour créer des bassins laitiers centrés sur des centres de collectes et de refroidissement (Bamtaare 2007). Il couvrira, comme dans l'intitulé, le tiers sud du Sénégal. Le projet, d'un montant de 600 millions financés sur les fonds propres de la SODEFITEX, consiste à mettre en place des centres de collecte du lait frais provenant d'étables n'appartenant pas au bassin laitier actuel. Les activités ont démarré en 2006, mais le niveau de collecte est encore très faible.

plus réclamée par les producteurs, plombant ainsi la dynamique organisationnelle autour de cette filière. Il convient de noter que les prix d'achat du lait aux éleveurs sont très élevés et ont cru du fait d'un nouvel intéressant de petits commerçants-transformateurs pour le lait local.

3.3 La synergie industriels/producteurs locaux dans un contexte de crise du lait

Les contraintes d'ordre économique constituent des motifs d'association des ressources entre acteurs évoluant dans le même secteur. Les rapports entre les industriels transformateurs de produits laitiers et les producteurs nationaux sont toujours distants. Depuis la crise internationale du lait, la nécessité pour les deux parties de former des alliances se précise dans les discours des acteurs, mais aussi à travers la prise en compte de points de vue communs lors de négociations avec l'Etat. La demande de maintien de la TCI (taxe conjoncturelle d'importation) sur le lait liquide initialement formulée par la SIAGRO⁹ était soutenue par la laitière du Berger. *« Le développement de la filière au Sénégal dépend des acteurs directs. L'Etat doit jouer le rôle de facilitateur. Il doit y avoir plus de concertation entre les acteurs de la filière. Les producteurs doivent travailler en synergie avec les industriels pour permettre à la filière de s'affranchir des importations. Le développement de la filière laitière au Maroc en est une illustration »* (A. Alcantara, Siagro juin 2008).

Dans le discours des industriels, la hausse des prix est également perçue comme une opportunité de valoriser la production céréalière locale. Elle a permis d'envisager des projets de transformation du lait associée aux céréales locales. *« La hausse des prix est une opportunité pour le Sénégal. Elle peut permettre de valoriser les ressources locales (le mil, le maïs, le sorgho, etc.). Pour Mamelles Jaboot, la hausse des prix va permettre de lancer les trois C (Cases, Caravanes et Céréales de Jaboot). C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de lancement de Yaourt aux fruits, de Fondé¹⁰, du Sombi¹¹ avec le riz de la vallée du fleuve Sénégal. En réalité, le levier céréale peut permettre d'amortir les pertes causées par la baisse de vente de la poudre de lait et de proposer un produit lait-céréales à un prix accessible aux consommateurs»* (P. Ndiaye, Mamelles Jaboot juin 2008).

La hausse des prix a créé un contexte qui a permis aux industriels de se prononcer sur les options politiques. Dans les discours, ces acteurs prônent la taxation des importations dans le but de renforcer les filières laitières locales. *« L'Etat doit aller vers une taxation des importations et subventionner les investissements visant à valoriser les ressources locales »* (A. R. Sow, SBMA juin 2008). *« Le gouvernement devrait penser à taxer les importations en vue de pousser les gens à s'intéresser au lait local. Les industriels ont des projets sur la filière locale qui n'aboutissent pas car les importations sont plus rentables d'autant plus que la filière locale n'est pas encore exonérée de TVA. L'Etat doit faire un choix pour prendre des mesures à long terme en vue de protéger les produits locaux. Ce qui fait que l'Industriel pourra investir sans crainte »* (M. Attal, Finamark juin 2008).

Dans le contexte actuel, même si la hausse des prix est sentie comme une opportunité pour le secteur laitier local, les prix des intrants demeurent peu incitatifs pour la production et la transformation du lait (carburants, aliments de bétail, produits vétérinaires, emballages, matériaux,...).

La hausse des prix du lait étant un phénomène récent, les impacts sur les filières locales sont difficilement quantifiables au cours de cette année. Il est également délicat de dire avec précision quels sont les acteurs privilégiés par la hausse mondiale des prix du lait. Il reste indubitable que le consommateur est l'acteur le plus

⁹ La SIAGRO, Société Industrielle agro-alimentaire est créée en 2001 et appartient au groupe FARES. Elle produit le lait reconstitué stérilisé UHT de marque Candia GrandLait (sous la franchise de Candia).

¹⁰ Bouillie à base de mil.

¹¹ Bouillie à base de riz.

lésé par toute forme de crise des cours mondiaux. Les « émeutes de la faim » dans plusieurs pays (manifestations qualifiées souvent injustement d'émeutes) attestent du désarroi des consommateurs. Lors de la manifestation organisée au Sénégal, les consommateurs ont mis en avant la hausse du prix du lait parmi celui les denrées de première nécessité.

Par contre, de multiples initiatives ont été lancées par les différents acteurs de ces filières. Les producteurs locaux (fermes intensives proches de Dakar) ont profité de la crise pour augmenter le prix du lait. Les ventes sont particulièrement satisfaisantes pour cette catégorie d'acteurs qui a su bien tirer profit du contexte mondial. La compétitivité du produit local est avérée. Les éleveurs des systèmes extensifs mais surtout semi-intensifs des ceintures laitières ont également bénéficié de prix plus rémunérateurs par un accroissement de la demande de lait local et le retour de commerçants ambulants (bana-baba) dans la filière. Cependant ceci s'est fait au détriment des minilaiteries qui sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement, leurs charges étant plus élevées que celle des bana-bana, elles ne peuvent pas acheter le lait aussi cher au risque d'être confrontés à une mévente des produits finis. Si globalement les fermiers et les éleveurs semblent avoir profité de la situation, il faudrait réfléchir sur les stratégies visant à maintenir une durabilité des résultats. Les changements éventuels sur le marché mondial pourraient rapidement inverser la tendance actuelle. Il est également nécessaire comme le Prolait l'a proposé, d'animer au niveau des régions de production, une réflexion et une concertation entre éleveurs et minilaiteries sur le prix du lait au producteur et sur les effets d'une hausse trop élevée sur la création de débouchés durables, les bana-bana pouvant ressortir de la filière aussi vite qu'ils y sont rentrés.

Les importateurs ne semblent pas militer totalement pour une poursuite des mesures fiscales. Les options sont plutôt pour une TVA « sociale » harmonisée non à 18% mais à un taux relativement faible notamment sur les produits transformés.

Les pertes de devises par l'Etat ne semblent pas pouvoir continuer. On s'achemine vers une levée de ces mesures. Cependant, la période du Ramadan reste assez sensible pour l'Etat et les populations. Une levée des suspensions de la fiscalité intérieure et extérieure sur le lait importée ne saurait être prise avant et pendant le mois de Ramadan.

V. LES CHANGEMENTS INDUITS SUR LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION

1. Analyse des dépenses des ménages

L'analyse des données statistiques disponibles sur les dépenses des ménages sénégalais est basée sur les résultats de l'ESAM II (Enquête sénégalaise auprès des ménages), réalisée en 2001-2002 auprès de 6 600 ménages¹². Cette enquête est la deuxième enquête d'envergure nationale sur les dépenses et la consommation des ménages. La première a été réalisée en 1994/1995 et a porté sur un échantillon de 3300 ménages. L'objectif principal de cette enquête est l'analyse du niveau de vie des ménages au Sénégal. Les données sur 3300 ménages ont été extrapolées à la population du pays. Le nombre total de ménages est estimé à 1 067 600 pour une population de 10 500 000 individus, soit une taille moyenne d'un ménage égale à 9,8 personnes.

¹² (DPS, 2004)

Les données de l'ESAM II sur les dépenses des ménages sont disponibles selon le milieu de résidence (Dakar / Urbain / Rural) et selon le niveau de vie des ménages (tri des ménages par quintiles de dépenses). Les tranches par quintile sont des intervalles de même fréquence (même nombre d'individus) suivant les valeurs croissantes des dépenses par tête. Ils contiennent chacun 20 % de l'effectif total.

1.1 Les dépenses des ménages

Au cours de la période allant de juin 2001 à mai 2002, La dépense moyenne par ménage et par an est de 1 964 000 francs CFA, soit près de 165 000 francs CFA par mois, soit encore 550 francs CFA par personne et par jour. A Dakar, la moyenne annuelle des dépenses est de 1 000 francs CFA/tête/jour. Dans les autres régions, elles sont d'environ 630 francs CFA/tête/jour en milieu urbain et 350 francs CFA/tête/ jour en milieu rural. Entre 1994/1995 et 2001/2002, la dépense par tête en termes réels s'est accrue de 2,2 % par an pour l'ensemble du pays (cf. annexes).

Les **dépenses de consommation** moyennes des ménages sénégalais sont estimées pour l'année 2001/2002 à près de 1 884 000 francs CFA par ménage, soit environ 192 000 francs CFA par tête. Un peu plus de la moitié des dépenses est consacrée à la fonction 'produit alimentaire, boisson et tabac' (52,9 %). Suivent dans l'ordre d'importance les dépenses consacrées au logement (17,9 %), à l'habillement (6,2 %), au transport (5,8 %) et à l'ameublement (5,2 %). Les dépenses liées à la santé et à l'éducation restent encore faibles (1,9 % et 1,6 %) (cf. annexes). Cette structure n'est pas la même **d'un milieu à un autre** : si le milieu rural consacre l'essentiel de son budget à l'alimentation (60,2 %), les centres urbains affectent une bonne partie de celui-ci aux dépenses de logement (20,5 %). (cf. annexes).

Les 20 % des personnes bénéficiant des dépenses par tête les plus fortes (**5^{ème} quintile**) réalisent près de 41,6 % des dépenses totales. Les 20 % ayant **les plus faibles** dépenses par tête (**1^{er} quintile**) représentent environ 8,1 % des dépenses totales (cf. annexes).

1.2 Les dépenses alimentaires des ménages

Les **dépenses de consommation alimentaire** représentent une moyenne annuelle d'environ 997 096 francs CFA par ménage, soit environ 100 000 francs CFA en moyenne par tête ; ce montant consacré à l'alimentation correspond à 52,9 % des dépenses de consommation totales (cf. annexes)¹³.

L'**alimentation des sénégalais** est principalement constituée de céréales et de leurs dérivés (groupe pains céréales, 29,5 %), de viandes et poissons (respectivement 14,2 % et 10,3 %), des huiles et graisses (11,5 %), des légumes (11,8 %), des sucres et sels (6,7 %) et du lait, du fromage et des œufs (4,5 %). Les fruits, les confiseries et les tubercules sont consommés dans des proportions assez faibles (cf. annexes).

Les **produits** les plus consommés par les ménages sénégalais sont (Figure 10) : les céréales et produits à base de céréales (27 %), les légumes et légumineuses (13 %), viande et charcuterie (12 %), huiles et matières grasses (11 %) et poissons, crustacés et mollusques (10 %).

¹³ Les chiffres sur les dépenses de consommation alimentaire des ménages sénégalais proviennent des données statistiques de l'ESAM II fournies sous format Excel par la DPS et sur lesquelles nous avons basé nos calculs.

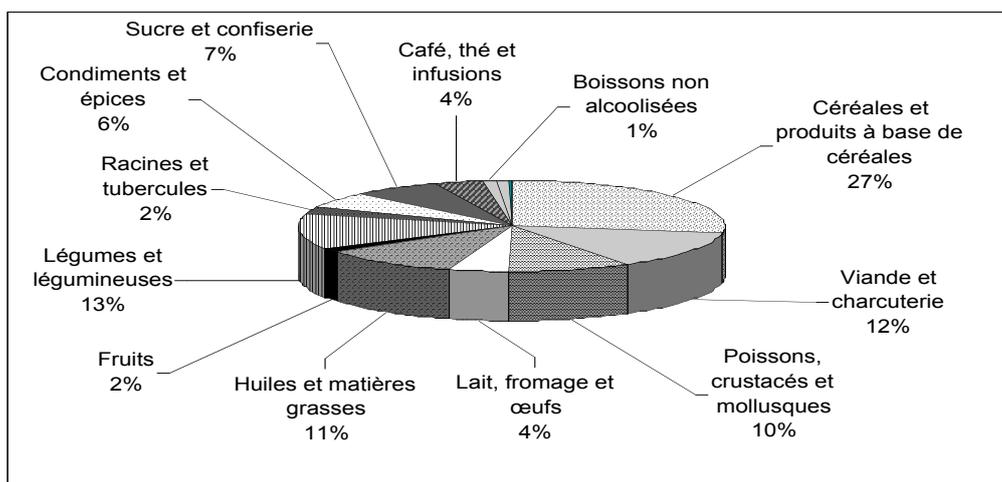


Figure 10 : Répartition des dépenses de consommation alimentaire des ménages sénégalais par groupe de produits en 2001/2002

Source : nos calculs sur la base des données statistiques de l'ESAM II fournies par la DPS (DPS, 2004-b)

Les produits de la **filière riz** représentent le premier poste de dépense des ménages sénégalais avec quasiment un cinquième des dépenses totales en milieu rural ; plus de 10 % des dépenses totales des ménages ruraux sont consacrées aux brisures de riz. **Le pain** représente également un poste de dépense important chez les ménages sénégalais : il occupe plus de 5 % des dépenses totales des ménages urbains et environ 4 % de celles des ménages ruraux. Les **huiles végétales** représentent plus de 10 % des dépenses totales des ménages en milieu rural, avec plus de 5 % consacrées à l'huile d'arachide¹⁴. Les produits de la filière **viande bovine** représentent moins de 1,5 % des dépenses des ménages ruraux et entre 4 % et 5 % en milieu urbain. **Le lait et les produits laitiers** représentent moins de 2 % des dépenses en milieu rural et seulement 3 % en milieu urbain.

La répartition des dépenses de consommation alimentaire dans chaque quintile est sensiblement la même ; mais on constate que **les ménages les plus pauvres** concentrent leurs dépenses sur les céréales (35%), suivies des légumes et légumineuses (13%) et des huiles et matières grasses (12%) et que leurs dépenses en viande (5%) et en produits laitiers (2%) sont bien plus faibles que dans les quintiles les plus riches (Cf annexes).

Un budget alimentaire des ménages sénégalais dominé par les céréales (riz brisé, pains et mil) : 27,9 % des dépenses alimentaires. Les autres produits les plus consommés sont les légumes et légumineuses, viande, huiles et poissons (principalement des poissons frais).

¹⁴ Ces données datent de 2001/2002 ; il semble maintenant que l'huile la plus consommée par les ménages sénégalais soit l'huile de soja.

1.3 Les dépenses des ménages en produits laitiers

Les **dépenses en produits laitiers** ne représentent que 4,1 % des dépenses totales en produits alimentaires des ménages sénégalais en 2001/2002 ; leurs dépenses en produits laitiers sont en moyenne de 40 000 francs CFA par an, soit environ 4 000 francs CFA par individu par an. Les **ménages les plus pauvres** ne consacrent que 2,1 % de leurs dépenses de consommation alimentaires aux produits laitiers pour un montant annuel moyen de 10 600 francs CFA, soit environ 830 FCFA par personne par an. Le budget moyen annuel des ménages les plus riches en produits laitiers est de 75 000 francs CFA, soit environ 10 600 francs CFA par tête par an (cf. annexes).

Le **produit laitier le plus consommé** est le lait en poudre en vrac (52 %), suivi du lait caillé en vrac (23 %), du lait en poudre en boîte (7 %), du lait concentré (5%) et du lait frais (2 %). Les autres produits laitiers sont peu consommés : autres laits caillés (2 %), fromages (2 %), crèmes glacées (2 %), crème fraîche, yaourt et autres produits laitiers (1 %)

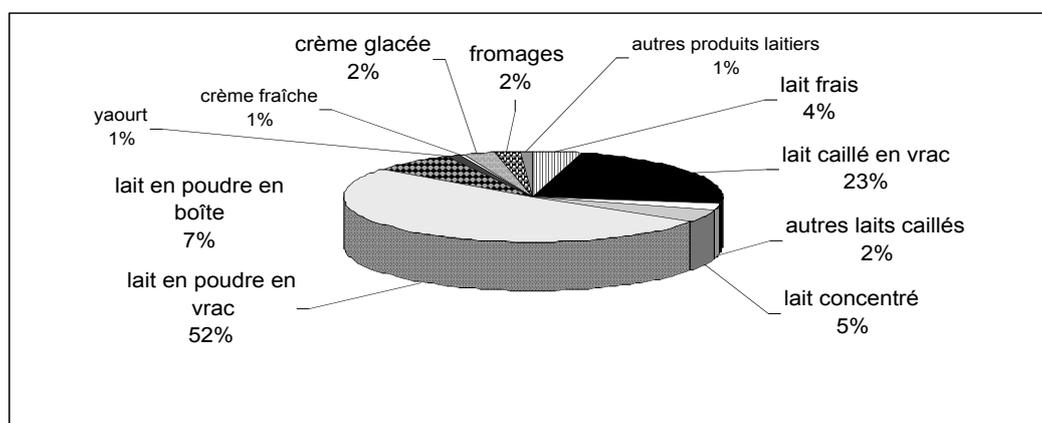


Figure 11 : Répartition des dépenses en produits laitiers des ménages sénégalais en 2001/2002
 Source : nos calculs sur la base des données statistiques de l'ESAM II fournies par la DPS (DPS, 2004-b)

La répartition des dépenses en produits laitiers **selon les quintiles** est sensiblement la même : le produit le plus consommé est le lait en poudre en vrac, suivi du lait caillé en vrac (Figure 12).

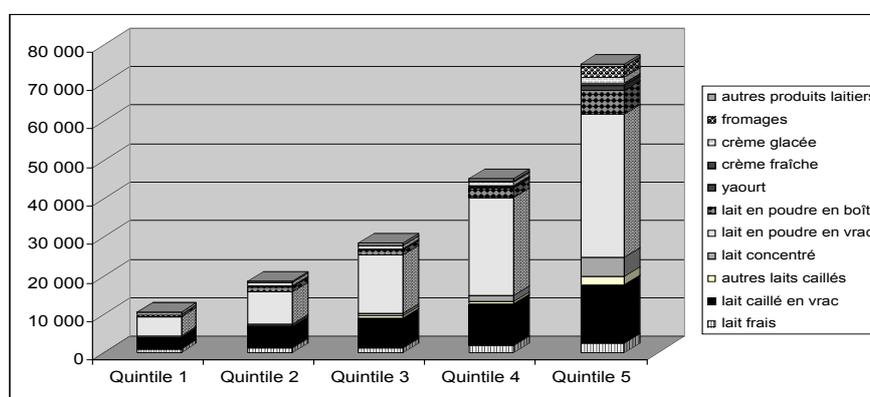


Figure 12 : Niveaux de dépenses moyens en produits laitiers par ménage selon les quintiles en 2001/2002 (en FCFA)
 Source : nos calculs sur la base des données statistiques de l'ESAM II fournies par la DPS (DPS, 2004-b)

Les produits laitiers les plus consommés au Sénégal en 2005 (Desmoulin, 2006) sont la poudre de lait en vrac (42 %), le beurre ou plutôt beurre et margarine, souvent confondus par les consommateurs- (24 %) et le lait caillé en vrac (12 %). Viennent ensuite la poudre de lait en boîte et le lait concentré non sucré. Les produits les moins consommés sont le yaourt, le lait caillé emballé, le fromage à tartiner et le lait frais.

Les produits laitiers (surtout lait en poudre et lait caillé en vrac) sont peu consommés par les ménages sénégalais mais le niveau de dépenses semblent augmenter : une enquête plus récente¹⁵ sur la consommation des ménages à Dakar (enquête de type 1-2-3) montre que les produits laitiers occupent une part importante des dépenses alimentaires des dakarois (8 % de leurs dépenses totales), même chez les ménages les plus pauvres (6 % de leurs dépenses totales).

2. Données sur les modes de consommation des produits laitiers à Dakar

Une étude¹⁶ réalisée en 2006 sur la nomenclature et les usages des produits laitiers à Dakar a mis en évidence les principales caractéristiques de l'utilisation des produits laitiers par les ménages dakarois. Cette étude concernait 82 ménages enquêtés pendant le jeûne du Ramadan et le mois suivant. La forte consommation de produits laitiers à base de poudre de lait se confirme sous forme, principalement, de lait reconstitué poudre ou de lait caillé poudre. L'émergence du lait UHT et des beurres / margarines s'accroît. Le lait concentré non sucré garde une place importante dans le quotidien des ménages dakarois. Le fromage et les yaourts sont consommés de manière occasionnelle, mais par plus de la moitié des ménages rencontrés. Les crèmes glacées sont achetées régulièrement dans la rue pour les enfants. La crème est un produit très peu utilisé.

Le lait en poudre est consommé pratiquement par tous les ménages : son utilisation est généralisée au petit déjeuner dans le café (achat de gros sachet de plus de 500 g, sans doute lié à la consommation familiale) et il est aussi très fréquemment utilisé dans les plats à base de mil (*laax*, *thiacry*, etc.), soit en complément d'autres types de lait (lait caillé, lait concentré), soit pour faire du lait caillé domestique, notamment hors ramadan où la consommation de plats à base de lait caillé est plus élevée.

La consommation de lait UHT ne cesse de croître à Dakar : consommé par 46 % des ménages pendant le ramadan, le lait UHT est utilisé par 98 % des ménages hors ramadan ; il est essentiellement consommé sous forme de boisson, le soir au coucher ou dans le couscous de mil au dîner.

Le lait cru est plus consommé en période de ramadan (27 % des ménages), sous forme de *ndiar* essentiellement à la rupture du jeûne, qu'en dehors du ramadan (10 % des ménages) : sa consommation semble diminuer à Dakar (30 % des ménages en 2002).

Le lait caillé est fortement consommé par les ménages dakarois : l'augmentation de sa consommation hors ramadan (100 % des ménages contre 73 % en période de ramadan) est liée à son utilisation dans les plats à base de mil consommés principalement au dîner. Utilisé surtout sous forme de lait caillé obtenu à partir de lait en poudre, fabriqué à la maison ou vendu par des transformateurs dans la rue, il est également consommé en

¹⁵ Dans le cadre du Programme PARSTAT, une enquête de type 1-2-3 a été réalisée dans l'agglomération de Dakar ; elle procédait de la méthode des enquêtes dites en plusieurs phases. La troisième phase de cette enquête porte sur la consommation des ménages, réalisée entre mars et mai 2003 et publiée en 2005. Elle consiste à estimer le niveau de vie des ménages, à mesurer le poids respectif des secteurs formel et informel dans leurs consommations et à analyser les déterminants du choix des différents lieux d'achat (DPS, 2005)

¹⁶ Duteurtre et Broutin., 2006

boisson (sous forme de *ndiar*). La consommation de lait caillé local semble diminuer à Dakar : elle est passée de 62 % en 2002 à 19 % (hors ramadan) et 27 % en période de ramadan ; ceci est peut-être lié à la difficulté de se procurer ce produit sur Dakar. Le lait caillé emballé est plutôt consommé sous forme de boisson ou de dessert.

Essentiellement utilisé sous forme non sucrée, le lait concentré entre encore dans la composition de nombreux plats, souvent en complément d'autres laits. L'augmentation de sa consommation hors ramadan (95 % des ménages contre 44 % en période de ramadan) est sans doute liée à son utilisation dans les plats à base de mil (en complément d'autres produits laitiers), consommés souvent au dîner.

Les ménages dakarois consomment beaucoup de beurre et de margarine, deux produits que les ménagères dakaroises différencient mal ; la confusion entre les deux produits étant accentuée par leur vente dans des emballages similaires au rayon frais des supérettes. La margarine (consommée par 90 % des ménages hors ramadan et 83 % pendant le ramadan), préférée pour son prix, est plus utilisée que le beurre (56 % hors et 32 % pendant le ramadan). Beurre et margarine sont utilisés principalement en tartine au petit déjeuner ; ce qui confirme la persistance du modèle occidental (boisson chaude accompagnée de pain) et la diminution de la consommation de bouillies à base de mil à ce repas. La margarine sert également beaucoup à « assouplir » le mil avant ou après sa cuisson et intervient ainsi dans la préparation des plats à base de mil. Peu consommé en période ramadan (7 % des ménages), l'huile de beurre ou *díwu nior* est très utilisée hors ramadan (58,5 % des ménages) dans les plats à base de riz au déjeuner ou dans les plats à base de mil au dîner.

Le fromage est très consommé (88 % des ménages hors ramadan et 68 % pendant), surtout sous forme de fromage fondu pris en tartine sur du pain au petit déjeuner ; sa consommation semble augmenter (55 % des ménages en consommaient en 2002). Le gruyère est plus consommé en période de ramadan, mais il est réservé plutôt au chef de famille à cause de son prix élevé. Les yaourts en pot sont consommés par beaucoup de ménages (68 % hors ramadan et 44 % pendant), mais en faible quantité : ils sont surtout réservés aux enfants pour le goûter ou en en-cas pour la consommation individuelle.

Peu consommées hors ramadan (19 % des ménages), les crèmes glacées sont très achetées par les ménages dakarois pendant le ramadan (95 %) : il s'agit essentiellement de la consommation hors foyer où elles sont données comme dessert ou friandise aux enfants.

L'utilisation des produits laitiers à Dakar en 2006 est caractérisée par une forte consommation de produits laitiers à base de poudre de lait sous forme, principalement, de lait reconstitué poudre ou de lait caillé poudre. L'émergence du lait UHT et des beurres / margarines s'accroît. Le lait concentré non sucré garde une place importante dans le quotidien des ménages dakarois. Le fromage et les yaourts sont consommés de manière occasionnelle, mais par plus de la moitié des ménages rencontrés. Les crèmes glacées sont achetées régulièrement dans la rue pour les enfants. La crème est un produit très peu utilisé.

3. Entretiens réalisés auprès de consommateurs

3.1 Perception de l'augmentation des prix

Toutes les personnes rencontrées se plaignent d'une hausse des prix : celle-ci date en général pour eux de moins de 2 mois (avril 2008) à 6 mois (décembre 2007). Cette hausse des prix est très dure à supporter, surtout pour les familles nombreuses ; certaines ménagères ne peuvent plus assurer les 3 repas par jour pour leur famille et n'en font que 2 ou même 1 seul, celui du déjeuner. De nombreux consommateurs rencontrés

ont l'impression que le prix des denrées a été multiplié par 2 et se plaignent de ne pouvoir plus assurer la dépense quotidienne.

3.1.1 Produits de première nécessité

Les produits les plus cités sont le riz et l'huile (éléments de base de la nourriture des sénégalais), suivis du savon, du sucre, du pain et du lait. De nombreux consommateurs attestent d'une hausse des prix du gaz butane ; ils craignent de plus une rupture dans l'approvisionnement au moment des entretiens. Sont cités également les transports, l'eau, l'électricité et les carburants.

Tableau X : Augmentation du prix des denrées selon les consommateurs rencontrés

Produit	Type	Unité	Consommateurs	Prix antérieur (FCFA)	Prix actuel (FCFA)	Augmentation (%)	Date augm°
Riz (cité 14 fois)	Riz brisé	sac 50 kg	Ménages (moy.)	11 563	16 250	41	janv.-08
			Isra	9 000	14 000	56	déc.-07
			Enda	12 500	16 000	28	févr.-08
Huile (cité 14 fois)	Huile végétale	1 litre	Ménages (moy.)	750	1 031	38	janv.-08
			Isra	700	1 000	43	déc.-07
			Enda	750	1 000	33	févr.-08
	Huile végétale	Carton (50 sachets)	Ménages (moy.)	9 000	10 000	11	avr.-08
			Isra	9 000	10 000	11	déc.-07
Savon (cité 11 fois)		500 g	Ménages (moy.)	232	393	69	mars-08
			Isra	300	500	67	déc.-07
			Enda	250	350	40	févr.-08
Sucre (cité 10 fois)	morceaux	1 kg	Ménages (moy.)	538	675	26	déc.-07
			Isra	450	650	44	déc.-07
			Enda	500	650	30	févr.-08
	poudre	1 kg	Ménages (moy.)	500	650	30	déc.-07
			Isra	400	600	50	déc.-07
Pain (cité 8 fois)		baguette	Ménages (moy.)	139	181	30	déc.-07
			Enda	150	175	17	févr.-08
Gaz (cité 8 fois)	Gaz butane	Recharge 6 kg	Ménages (moy.)	1 590	2 500	57	déc.-07
			Isra	1 500	2 500	67	déc.-07
			Enda	1 750	2 500	43	févr.-08
Lait (cité 7 fois)	Poudre	sachet 500 g	Ménages (moy.)	1 188	1 563	32	déc.-07
			Isra	900	1 500	67	déc.-07
			Enda	900	1 500	67	févr.-08

Source : nos entretiens, juin 2008

La perception de la hausse des prix a été difficile à chiffrer car les consommateurs rencontrés n'ont pas tous le même prix de référence (prix antérieur), sachant qu'ils ne datent pas tous les augmentations à la même époque (écart de 1 à 6 mois). En faisant des moyennes pour les prix annoncés par les ménagères, on note cependant des tendances qui concordent entre les hausses des prix perçues par les ménagères et celles perçues par les employés (tableau X) :

- Augmentation du sac de riz brisé de 50 kg de + 30 à + 50 %
- Augmentation du litre d'huile végétale d'environ 40 %

- Augmentation du prix du savon de 500 g de + 50 %
- Augmentation du kilo de sucre en morceaux de + 30 %
- Augmentation du prix du pain de + 20 %
- Augmentation du prix du sachet de poudre de lait de 500 g de + 50 %
- Augmentation du prix de la recharge de 6 kg gaz Butane de + 50 %
- Augmentation du prix des carburants de + 30 % pour le Super et + 60 % pour le Gasoil
- Augmentation du coût de transport de + 25 %.

Si l'on compare ces chiffres avec les relevés de prix donnés par les services statistiques de l'ANSD, on constate de grandes différences avec une augmentation des prix moins forte selon l'ANSD (tableau XI).

Tableau XI : Evolution du prix des produits de première nécessité entre mars 2007 et mars 2008

Produit	Unité	mars-07	mars-08	Variation 07/08
Riz brisé	kg	250	281	12,4%
Pain frais, 100 % farine de blé	kg	150	175	16,7%
Lait en poudre	kg	2125	2975	40,0%
Huile végétale locale	litre	783	992	26,7%
Sucre en poudre	kg	563	550	-2,3%
Consommation domestique d'électricité 1ère tranche (HT)	kW/h	126	129	2,4%
Recharge de gaz butane, bouteille de 6 kg	bouteille	2700	2500	-7,4%
Gasol vendu à la pompe	litre	534	649	21,5%
Essence super	litre	637	730	14,6%

Source : ANSD, 2008 et 2007

Il faut cependant noter que le prix de référence de l'ANSD n'est pas le même (mars 2007) et que leurs derniers relevés de prix datent de mars 2008, alors que la plupart des consommateurs rencontrés signalent de nouvelles hausses de prix récentes depuis avril 2008.

3.1.2 Poudre de lait

Pratiquement tous les consommateurs rencontrés achètent de la poudre de lait mais certains signalent qu'ils ont stoppé ces achats dernièrement, suite à la hausse des prix. Les produits les plus cités sont les sachets de 500 g « Vitalait », suivis de la poudre en vrac (vendue au détail au marché ou à la boutique), des sachets « Laicran » et des sachets d'autres marques. Les tendances de hausse de prix de la poudre de lait perçues par les consommateurs sont les suivantes (Tableau XII)

- Augmentation du prix du sachet de poudre de lait « Vitalait » de + 50 %
- Augmentation du kilo de poudre de lait vendue en vrac de + 50 %
- Augmentation du prix du sachet de poudre de lait « Laicran » de + 60 %
- Augmentation du prix du sachet de poudre de lait d'autres marques de + 60 %

Tableau XII : Augmentation du prix de la poudre de lait selon les consommateurs rencontrés

Type Marque	Unité	Consommateurs	Prix antérieur (FCFA)	Prix actuel (FCFA)	Augmentation (%)	Date augmentation
« Vitalait » (cité 10 fois)	sachet 500 g	Ménages (moy.)	983	1 528	55	févr.-08
		Enda	1 000	1 500	50	févr.-08
Vrac (cité 4 fois)	1 kg	Ménages (moy.)	1 817	2 583	42	janv.-08
		Isra	1 800	2 800	56	févr.-08
« Laicran » (cité 3 fois)	sachet 500 g	Ménages (moy.)	850	1 500	76	janv.-08
	1 kg	Isra	2 000	3 000	50	déc.-07
Autres marques (cité 3 fois)	sachet 500 g	Ménages (moy.)	950	1500	58	janv.-08
		Isra	900	1 500	67	déc.-07

Source : nos entretiens, juin 2008

3.1.3 Lait caillé

Les achats de lait caillé sont le fait de la plupart des consommateurs rencontrés, le plus souvent occasionnellement ou rarement ; certains le préparent eux-mêmes à partir de poudre de lait. La hausse du prix du lait caillé est constatée en général chez le vendeur par une diminution de la quantité dans le sachet (moins de produit dans le sachet vendu au même prix qu'avant les hausses). Les personnes rencontrées consomment du lait caillé local et du lait caillé poudre (fabriqué à partir de poudre de lait par des transformateurs). Les tendances de hausse de prix du lait caillé perçues par les consommateurs sont les suivantes (tableau XIII) :

- Augmentation du prix du lait caillé poudre vendu au détail de + 90 %
- Augmentation du prix du lait caillé local vendu au détail de + 80 %
- Augmentation du prix du lait caillé local vendu au litre de + 40 %
- Augmentation du prix du lait caillé « Wayembam » vendu au litre de + 20 %

Tableau XIII : Augmentation du prix du lait caillé selon les consommateurs rencontrés

Type / Marque	Unité	Consommateurs	Prix antérieur (FCFA)	Prix actuel (FCFA)	Augmentation (%)	Date augmentation
lait caillé poudre	Louche	Ménages (moy.)	50	83	67	janv.-08
		Isra	50	100	100	déc.-07
		Enda	50	100	100	févr.-08
lait caillé local	louche	Ménages (moy.)	85	155	82	mars-08
	1 litre	Isra	500	700	40	déc.-07
lait caillé « Wayembam »	1 litre	Enda	750	900	20	févr.-08

Source : nos entretiens, juin 2008

Notons qu'il a été très difficile pour les personnes rencontrées de chiffrer la hausse des prix du lait caillé vendu le plus souvent à la louche (unité de volume mal définie) : on peut en retirer qu'en général, les consommateurs ont le sentiment que la quantité de produit vendue au même prix a diminué de moitié.

Un employé cite le lait local dont le prix est passé de 600 francs CFA/l à 700 francs CFA/l (+ 17 %).

Toutes les personnes rencontrées se plaignent d'une hausse récente des prix des produits de première nécessité, entre décembre 2007 et avril 2008. Cette hausse des prix est vécue difficilement par les consommateurs, surtout les familles nombreuses.

La hausse des prix concerne selon eux le riz, l'huile, le savon, le sucre, le pain et le lait ; elle touche également le gaz, l'électricité, l'eau, les transports et les carburants.

Elle est perçue comme très importante par les consommateurs rencontrés, variant de +20 % pour le pain à + 30 % pour le sucre en morceaux, + 40 % pour l'huile végétale et + 50 % pour le sac de riz brisé, le savon et le lait.

3.2 Conséquences de l'augmentation des prix des produits laitiers

3.2.1 Sur les achats de poudre de lait

Les changements induits par la hausse des prix de la poudre de lait sur les achats des consommateurs rencontrés concernent essentiellement des variations dans la fréquence des achats ou dans les quantités achetées ; le lieu d'achat reste en général le même (boutique du quartier le plus souvent).

Dans la majorité des cas, les ménagères ont augmenté leurs **fréquences d'achat**, tout en diminuant les quantités achetées : les achats de poudre se font au détail (par louche ou par micro-doses) à la boutique chaque jour pour le petit déjeuner, alors qu'auparavant, les ménagères achetaient de la poudre de lait en plus grande quantité (sachets de 500 g ou en vrac par kilo), 1 ou 2 fois par mois. Certaines ménagères ont carrément stoppé leurs achats de poudre de lait ; d'autres ont augmenté leurs fréquences d'achat, mais en diminuant les quantités achetées à chaque fois. Pour les employés rencontrés, de niveaux de revenu plus élevés, la fréquence d'achat n'a pas changé en général : « on supporte le coût élevé ! » nous rapportent nombreux d'entre eux. Certains signalent une consommation particulière de la poudre de lait le samedi et le dimanche matin, quand toute la famille est réunie pour le petit déjeuner et où on achète de la poudre de lait pour tous (en semaine, les actifs et les étudiants se débrouillent pour prendre leur petit déjeuner sur leur lieu de travail ou d'études).

Les diminutions de **quantité de poudre de lait achetées** sont assez importantes, allant pour certains jusqu'à l'arrêt des achats (Tableau XIV : Conséquences de l'augmentation du prix de la poudre de lait sur les quantités achetées

Tableau XIV : Conséquences de l'augmentation du prix de la poudre de lait sur les quantités achetées

Avant la hausse	Suite à la hausse
2 ou 3 sachets de 500 g par mois	8 louches par jour (petit déjeuner)
2 ou 3 kg par mois	1 louche par jour (enfants)
2 sachets de 500 g par mois	1 louche (vrac) par jour
2 sachets par mois	1 sachet par mois
Achat en vrac au kg	Achat en vrac par louche
1 sachet de 500 g	Détail (petit sachet noué)
	Diminution de la quantité par 2 (3 ménagères)
6 petits sachets / jour	1 paquet de 500 g / semaine
1 sachet 500 g	Plus d'achat, sauf pour les invités
	Arrêt des achats

Source : nos entretiens, juin 2008

Les consommateurs rencontrés restent bien souvent **fidèles à la même marque** de poudre de lait, « Vitalait » étant la plus citée ; les changements se font plutôt dans le **type de poudre** acheté avec un passage du lait en poudre vendu en sachet au lait en poudre vendu en vrac.

3.2.2 Sur les achats de lait caillé

La hausse des prix du lait caillé a en général occasionné des changements sur les achats des ménagères rencontrées par une **diminution des fréquences d'achat ainsi que des quantités achetées** : le lait caillé est acheté occasionnellement, bien souvent pour les enfants. Pour la plupart des employés rencontrés qui achètent du lait caillé, la hausse des prix n'a induit aucun changement dans leurs achats. Les consommateurs rencontrés restent fidèles au type de lait caillé acheté (lait caillé local ou lait caillé poudre) ainsi qu'au revendeur ou transformateur.

3.2.3 Sur la qualité des produits laitiers

Pour la majorité des consommateurs rencontrés, la hausse des prix n'a **pas induit de changement notable dans la qualité des produits laitiers** qu'ils consomment (poudre ou lait caillé). Certains se plaignent toutefois d'un changement dans le goût (jugé moins bon) du lait reconstitué à partir de poudre. Beaucoup de consommateurs rencontrés se plaignent par contre d'une diminution de l'unité du volume de vente pour la poudre vendue en sachet (moins de poudre dans le sachet qu'auparavant), notamment pour les sachets de poudre de lait « Laicran » (il s'avère que « Laicran » a effectivement modifié le poids de ses sachets de poudre qui sont passés de 500 g à 400 g).

3.2.4 Sur les utilisations des produits laitiers

Les stratégies adoptées par les consommateurs rencontrés suite à la hausse des prix de la **poudre de lait** sont les suivantes :

- Diminution des quantités consommées : soit on met moins de poudre dans la tasse chaque matin, soit on en consomme la même quantité quand il y en a (début de mois par exemple) et on n'en prend plus ensuite (jusqu'au mois suivant).
- Abandon du lait au petit déjeuner pour les adultes, mais maintien pour les enfants pour lesquels il est réservé.
- Substitution du lait par du *quinquéliba*¹⁷ ou du café Touba¹⁸, pour les adultes ou même pour toute la famille.
- Une ménagère a stoppé sa consommation de lait et maintient des achats de microdoses de poudre de lait pour les invités.
- De nombreux employés rencontrés prennent le petit déjeuner sur leur lieu de travail, mais ce n'est pas suite à la hausse des prix mais plutôt dû à des questions d'organisation ou de trajets longs (ils habitent dans des banlieues éloignées de Dakar).
- Notons également le cas d'un ménage où les étudiants prennent le petit déjeuner à l'université où il est subventionné (ticket pour le petit déjeuner à 75 francs CFA).
- Pour un autre ménage, la préparation des plats à base de lait (fondé, *thiacry*, etc.) ne se fait plus qu'une fois par semaine au lieu de 3 auparavant.

¹⁷ Infusion des feuilles de *Combretum micranthum* (quinquéliba) sous forme de tisane.

¹⁸ Grains de café vert grillés avec un mélange d'épices.

- Certains ménages ne préparent plus de lait caillé à partir de poudre de lait.
- Certains employés (à revenu plus élevé) ne changent pas leurs habitudes et supportent la hausse des prix de la poudre de lait.

Pour **le lait caillé**, les différentes options des consommateurs sont les suivantes :

- Le lait caillé est bien souvent réservé aux enfants : achats occasionnels pour les goûters.
- Certains consommateurs ont stoppé leur préparation de lait caillé à partir de poudre et en achètent du tout prêt (local ou à base de poudre), mais moins souvent qu'avant.
- D'autres consommateurs rencontrés (et principalement ceux à revenus plus élevés) n'ont pas changé leur utilisation du lait caillé.

3.3.5 Sur la santé de la famille

La question des répercussions de la hausse des prix et de la possible diminution de la consommation de produits laitiers sur la santé de la famille a suscité des réponses très mitigées des consommateurs interrogés.

- Pour la moitié d'entre eux, la hausse des prix des produits laitiers a occasionné la diminution des quantités consommées et ceci a des **répercussions négatives sur la santé de la famille** car le lait est jugé « bon pour la santé », « source de vitamines et de calcium », « indispensable aux bébés après le sevrage ».
- Pour les autres, cette augmentation **ne va pas jouer sur la santé de leur famille** car :
 - Soit ils estiment que le *quinquéliba* ou le café Touba peut remplacer le lait ; « on peut se passer du lait ».
 - Soit ils privilégient les produits laitiers pour les enfants et ils jugent que le lait est surtout important pour eux et que les adultes peuvent s'en passer.
 - Soit ils n'ont pas modifié leur consommation de produits laitiers en supportant le coût plus élevé (cas des employés à revenus plus élevés).
- Notons le cas d'une ménagère qui pense que la baisse de la consommation de poudre de lait au sein de son ménage a des répercussions négatives sur la santé de sa famille et qui achète parfois du lait local (litre à 500 francs CFA) à des femmes qui vendent dans son quartier (fermes locales en périphérie de Dakar) pour pallier à ce manque.

Suite à la hausse des prix, les consommateurs ont en général augmenté leurs fréquences d'achat de poudre de lait tout en diminuant les quantités achetées et en passant de sachets de poudre de lait à de la poudre de lait vendue en vrac au détail ; le lieu d'achat restant bien souvent le même (boutique du quartier principalement). Les stratégies adoptées sont variées : diminution des quantités de poudre dans la tasse le matin, abandon du lait pour les adultes et maintien pour les enfants, substitution du lait par du *quinquéliba* ou du café Touba pour les adultes ou pour toute la famille.

Les utilisateurs de lait caillé ont pour la plupart diminué leurs fréquences d'achat, ainsi que les quantités achetées ; ils restent fidèles à leurs revendeurs de lait caillé (relation de confiance). Le lait caillé est bien souvent réservé aux enfants et les ménagères ne le préparent plus elles-mêmes à partir de poudre mais l'achètent tout prêt.

Peu de consommateurs se plaignent d'un changement de qualité des produits laitiers suite aux augmentations de prix mais beaucoup constatent que le volume d'unité de vente dans les sachets de poudre de lait a diminué.

La moitié des consommateurs rencontrés estiment que la hausse des prix et la diminution consécutive de la consommation de produits laitiers ont des répercussions négatives sur la santé de leur famille car le lait est jugé bon pour la santé et indispensable aux enfants.

1.2 Place du lait local et solutions à envisager

3.3.1 Place du lait local

Peu de consommateurs rencontrés sont prêts à remplacer le lait en poudre au petit déjeuner par du lait liquide produit au Sénégal pour diverses raisons :

- Traditions culinaires le plus souvent : le lait liquide est consommé principalement sous forme de boisson (pur ou avec ajout de sucre ou d'eau ou d'arômes) ou avec le couscous de mil (mélangé au couscous).
- Goût : les consommateurs dakarois ont perdu le goût du lait et préfèrent la poudre (surtout les enfants).
- Qualité : de nombreuses ménagères interrogées pourraient utiliser du lait local pour le petit déjeuner s'il leur procure les mêmes signes de qualité que la poudre.

Quelques consommateurs sont prêts à remplacer la poudre de lait par le lait liquide : ce sont bien souvent des personnes qui achètent déjà régulièrement ce produit. Ils soulignent cependant les difficultés d'approvisionnement en lait local à Dakar.

Le prix jugé acceptable par les consommateurs rencontrés pour un sachet de lait liquide local serait de 50 à 75 francs CFA pour un sachet d'1/8 l. Quelques utilisateurs de lait liquide estiment que le prix du litre de lait à 500 ou 600 francs CFA est abordable.

3.4.2 Solutions à envisager

De nombreuses ménagères rencontrées souhaitent que les prix des produits laitiers diminuent, mais ne savent pas si le gouvernement a la possibilité d'intervenir sur les prix.

Certains consommateurs pensent qu'il faudrait favoriser le développement de la filière locale et redynamiser le secteur de production ; une ménagère souligne « avant, les anciens consommaient local et c'était bien, maintenant, c'est difficile mais il y a de l'espoir ».

L'utilisation de lait liquide produit localement à la place de lait en poudre n'est pas envisageable au petit déjeuner pour la plupart des consommateurs rencontrés car le lait liquide est traditionnellement consommé en boisson ou mélangé au couscous de mil. D'autres ont perdu le goût du lait local ou s'inquiètent de la qualité du lait. Les utilisateurs de lait local se plaignent des difficultés d'approvisionnement à Dakar.

Le prix du lait liquide local jugé acceptable par les consommateurs rencontrés est de 500 à 600 francs CFA le litre ou de 50 à 75 francs CFA le sachet d'1/8 litre.

VI. CONCLUSION

En réaction à la hausse des prix du lait sur le marché mondial, le gouvernement du Sénégal a mis en place 2 types de mesures politiques. D'une part, une exonération des droits de douane et de la Tva à partir de juillet 2008 ; d'autre part un programme national de développement de la filière laitière (le Prodelait) qui s'est trouvé intégré dans la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana).

La principale stratégie des pouvoirs publics a porté sur la renonciation temporaire aux recettes fiscales. Les mesures d'exonération fiscale et de contrôle des prix correspondent à un manque à gagner en termes de recettes fiscales de 5 milliards de Francs en 2007. Si elles sont poursuivies en 2008, elles pourraient constituer un renoncement de 10 milliards de Francs de prélèvement de l'État pour l'année en cours. Ces mesures ont plus permis de limiter la hausse des prix de la poudre sur le marché domestique. Cependant, si l'ensemble des industriels ont été touchés par la suppression des droits de douane, en revanche, la suppression de la Tva n'a pas profité aux industries fabriquant des produits laitiers transformés. En effet, les ventes de lait liquide, de lait caillé et de tous les autres produits laitiers transformés sont aujourd'hui toujours soumises à la Tva. Finalement, la mesure d'exonération de la Tva a renforcé la position des industries de reconditionnement de la poudre sur le marché sénégalais.

Les stratégies mises en place par les industriels ont porté sur la maîtrise des coûts par la réduction de la force de vente, le maintien d'un prix apparent à la consommation par la réduction du volume des sachets vendus, la baisse de la qualité en augmentant le taux de dilution de la poudre de lait dans l'eau, la diversification des produits par l'utilisation de plateformes multifonctionnelles.

Les mesures d'exonération fiscale ont également une efficacité très limitée sur les prix à la consommation d'autant plus que les dispositifs de contrôle et de garantie de l'exécution de ces mesures sont défectueux. Les stratégies des consommateurs pour faire face à l'augmentation des prix ont porté sur la réduction des quantités achetées de lait en poudre qui est le produit le plus utilisé mais également l'orientation sur d'autres produits pour le petit déjeuner. Les phénomènes de substitution de la poudre avec le lait liquide local restent faibles.

Les impacts sur la production locale ont été très faibles. En effet, les hausses des prix au producteur du lait local ont été beaucoup plus liées (i) à des réajustements par rapport à la hausse du prix des intrants et de l'énergie et (ii) à des nouvelles opportunités de commercialisation par l'arrivée de nouveaux acteurs.

Dans le cas du Sénégal, la levée des taxes (Droit de douanes et TVA) a accru la concurrence des filières laitières locales face aux produits importés. En effet, le niveau de protection de 5 % appliqué dans le cadre du TEC était déjà très faible et le Sénégal étant en situation de take-pricers avait très peu de marge de manœuvre pour faire face à la volatilité des prix. La récente hausse des prix montre également les limites importantes des politiques commerciales et les risques de déstructuration du secteur laitier local avec les négociations en cours sur les accords de partenariat économique.

Les stratégies les plus durables doivent reposer sur une politique d'offre par une amélioration mais également valorisation de la production locale. Cependant, il faut noter que les mesures d'appui à la production étaient jusqu'en juin 2008 encore à l'état de programme. Elles n'ont pas encore fait l'objet de réalisations sur le terrain. Et des débats sont encore en cours sur les priorités qui pourraient être celles du volet « élevage » de la Goana. La Fenafils, promeut au sein du comité mis en place, une prise en compte des besoins d'appui à la collecte, la transformation et la promotion du lait local.

Des politiques d'incitation doivent être mises en place permettant le développement de la collecte, l'intégration de l'amont et l'aval de la filière par le développement de la transformation. En effet, les filières occupent un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire des populations mais également la génération de revenus pour les petits producteurs. Ces incitations doivent reposer sur une cohérence entre les politiques commerciales et les politiques sectorielles.

Les politiques commerciales actuelles ne sont pas favorables aux filières laitières locales. Il s'y ajoute une très faible intégration du secteur aval avec la production locale et des coûts de production élevés liés à la fluctuation du prix des intrants. En effet, une politique sectorielle de développement laitier ne peut permettre de résorber le niveau actuel sans la mise en place de mécanismes de sauvegarde face à la forte concurrence des produits laitiers importés qui représentent 2/3 de l'offre.

Bibliographie

ANSD, 2008, *Note d'analyse de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation – Premier Trimestre 2008*, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Direction des statistiques économiques et de la comptabilité nationale (DSECN), Dakar, mai 2008, 20 p, www.ansd.sn

ANSD, 2008 : « Bulletins trimestriels du commerce extérieur », Agence nationale des statistiques et de la démographie (ANSD), Dakar.

ANSD, 2007, *Note d'analyse de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation – Premier Trimestre 2007*, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Direction des statistiques économiques et de la comptabilité nationale (DSECN), Dakar, mai 2007, 21 p, www.ansd.sn

BA Diao M., NDIONE C.M., BOYE C.M., DUTEURTRE G., DIEYE P.N., 2006 : « Déterminants de l'adoption de l'insémination artificielle bovine au Sénégal : cas de Niakhar, région de Fatick ». Communication à l'atelier régional « Vers de nouvelles politiques laitières en Afrique de l'Ouest ». Bamako (Mali), 29 mai-02 juin 2006.

BAMTAARE, 2007 : Rapport technique annuel 2006 des activités de BAMTAARE. SODEFITEX. 44 p

BROUTIN C., SOKONA K., TANDIA A., 2002. Analyse de la consommation et du marché des produits laitiers à Dakar, Gret, Enda graf, Atelier de restitution des travaux du programme de recherche INCO MPE au Sénégal, Dakar, 25 p.

BROUTIN C., 2008, Situation et perspectives du marché mondial des produits laitiers, Communication à l'Atelier de réflexion et d'échanges, Journée Mondiale du lait, 30 mai 2008, Dakar

BROUTIN C., 2008, Concurrence Nord – Sud sur les produits vivriers : que peuvent faire les politiques alimentaires au Sénégal?, Communication lors de la Journée thématique sur les politiques alimentaires Dakar, le 14 mai 2008, Enda Graf, Broderlijk Delen, Initiative Prospective Agricole et Rurale, GRET, FONGS, VECO Sénégal, Bureau d'Appui à la Coopération sénégal-suisse, Plate-forme des ONG européennes au Sénégal

DESMOULIN X., 2006, L'approvisionnement de Dakar en produits laitiers : état des lieux et perspectives, Université Paris-Sud 11, Master Filière Droit : Etudes internationales, Mémoire, 180 p

DIEYE P.N., Broutin C., Ba Diao, M., Duteurtre G., Ly C., 2005 : « Synthèse bibliographique sur les filières laitières au Sénégal », Réseau de recherches et d'échanges sur les politiques laitières (REPOL), Série « Documents de travail », www.repol.info, 43 p.

DPS, 2005, *La consommation à Dakar : le rôle du secteur informel dans la demande des ménages – Enquête 1-2-3, 2003 : Résultats de la phase 3*, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Division de la prévision et de la statistique (DPS), Dakar, mars 2005, 37 p, www.ansd.sn

DPS, 2004-a, *Rapport de synthèse de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II)*, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Division de la prévision et de la statistique (DPS), Dakar, juillet 2004, 260 p, www.ansd.sn

DPS, 2004-b, données sous Excel des enquêtes ménages de l'ESAM II de 2001/2002, Ministère de l'économie et des finances (MEF) / Division de la prévision et de la statistique (DPS)

DUTEURTRE V., BROUTIN C., 2006, Transformation et vente de produits laitiers à Dakar, Rapport de synthèse des enquêtes réalisées auprès de professionnels du secteur laitier en octobre / décembre 2006 « Usages et nomenclature des produits laitiers à Dakar », projet politiques laitières, Isra/Coraf

DUTEURTRE G., 2007 : « Les filières comme construction sociale : l'exemple de l'élaboration de la législation sur les importations de lait en poudre du Sénégal », communication à l'atelier de formation « Concepts et méthodes en économie des filières », 16-19 octobre 2007, Cirad, Montpellier.

DUTEURTRE G. ; DIEYE P. N. ; DIA D., 2005, Ouverture des frontières et développement agricole dans les pays de l'UEMOA : l'Impact des importations de volailles et des produits laitiers sur la production locale au Sénégal. ISRA, Série « Etudes et Documents », vol. 8 n°1, 78 p.

DUTEURTRE V., 2006 : « Etat des lieux de la filière lait et produits laitiers au Sénégal », rapport Gret, projets Info-conseil / PAOA, 98 p.

FAO, 2005. Livestock sector brief. Countries overviews. Document en ligne www.fao.org/ag/aqainfo/resources/en/pubs_sap.html

MAE/Direl. 2004. Rapport annuel de la division des productions animales. 17 p.

MEF, 2007a : « Note de service n°1264/DGD/DEL du 3 juillet 2007 décidant la suspension des droits d'entrée sur le riz brisé et le lait en poudre », Direction générale des douanes, ministère de l'Economie et des Finances, Dakar.

MEF, 2007b : « Note de service du 2 août 2007 décidant la suspension de la TVA sur les ventes de lait en poudre », Direction générale des impôts et domaines, ministère de l'Économie et des Finances, Dakar.

Ministère du Commerce, 2007a : « Arrêté n°8687/MCOM/DCI du 5/09/07 portant barème des prix publics plafond du lait en poudre », ministère du Commerce, Dakar, 2 p. + annexes.

NGOM Y., 2008 : « Processus de concertation pour la mise en place de nouvelles mesures fiscales sur le lait en poudre au Sénégal : exonération de la TVA et suspension des Droits de Douane », rapport de recherche, ISRA-BAME, Cirad, projet Icare, Dakar, 51 p.

UEMOA, 1997 : « Règlement n°2/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997, portant adoption du Tarif Extérieur Commun de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) » ; disponible sur le site www.uemoa.int.

UEMOA, 1998 : « Règlement n° 5/98/CM/UEMOA portant définition de la liste composant les catégories des marchandises figurant dans la nomenclature tarifaire et Statistique de l'UEMOA » disponible sur le site www.uemoa.int

UEMOA, 2004a : « Règlement n° 01 /2004/CM/UEMOA portant modification de l'annexe au Règlement n° 23/2002/CM/UEMOA du 18 novembre 2002 portant amendement de la nomenclature tarifaire et statistique du tarif extérieur commun de l'UEMOA » disponible sur le site www.uemoa.int

UEMOA, 2004b : « Nomenclature statistique et tarifaire de l'Uemoa, version actualisée 2004 », http://www.uemoa.int/actes/2002/AnnexesReg23_2002/section1.pdf (consulté en juin 2008)

WAGNER A., BARIS P., HERMELIN B., HAZARD E., ANOUAN A., BARRY A., SAMB M., 2006, *Produits spéciaux et mécanisme de sauvegarde spéciale pour les filières agro-alimentaires du Sénégal*, Gret, Enda diapol, Ministère du commerce, DPAS, PACD/AFD

Liste des tableaux

Tableau I : Age et ethnie des ménagères rencontrées	11
Tableau II : Habitat et taille des ménages des ménagères rencontrées	11
Tableau III : Occupation et fonction des ménagères et de leurs conjoints	11
Tableau IV : Ethnie et âge des employés rencontrés	12
Tableau V : Profession et taille des ménages des employés rencontrés	12
Tableau VI : Droits de douane et taxes appliqués aux importations laitières au Sénégal	21
Tableau VII : Prix publics plafond au stade détail du lait en poudre fixés par le ministère du Commerce le 25 septembre 2007 (en Francs cfa)	23
Tableau VIII : Part des différents produits dans les importations du Sénégal	25
Tableau IX : Calcul du manque à gagner pour les recettes publiques lié à l'exonération des importations de poudre de lait en 2007 et 2008 (en milliards de Francs cfa)	26
Tableau X : Augmentation du prix des denrées selon les consommateurs rencontrés	41
Tableau XI : Evolution du prix des produits de première nécessité entre mars 2007 et mars 2008	42
Tableau XII : Augmentation du prix de la poudre de lait selon les consommateurs rencontrés	43
Tableau XIII : Augmentation du prix du lait caillé selon les consommateurs rencontrés	43
Tableau XIV : Conséquences de l'augmentation du prix de la poudre de lait sur les quantités achetées	44

Liste des figures

Figure 1 : Distribution géographique des centres de collecte du lait au Sénégal	13
Figure 2 : Evolution comparée des importations de lait et de la population du Sénégal de 1990 à 2006	20
Figure 3 : Evolution des importations de produits laitiers au Sénégal de 2002 à 2007	27
Figure 4 : Provenance des importations en 2007	Erreur ! Signet non défini.
Figure 5 : Hausse soudaine du prix de la graine de coton à Kolda en 2008	31
Figure 6 : Bana-bana du lait à Kolda	33
Figure 7 : Répartition des dépenses de consommation alimentaire des ménages sénégalais par groupe de produits en 2001/2002	37
Figure 8 Répartition des dépenses de consommation alimentaire des ménages les plus pauvres (1^{er} quintile) par groupe de produits en 2001/2002	Erreur ! Signet non défini.
Figure 9 : Répartition des dépenses en produits laitiers des ménages sénégalais en 2001/2002	38
Figure 10 : Niveaux de dépenses moyens en produits laitiers par ménage selon les quintiles en 2001/2002 (en FCFA)	38

ANNEXES

Part des produits dans les dépenses totales (DT) des ménages selon le lieu de résidence en 2001/2002

Filières	DAKAR		AUTRES VILLES		MILIEU RURAL	
	Dépenses	Part dans la DT	Dépenses	Part dans la DT	Dépenses	Part dans la DT
RIZ						
riz paddy	162	0,02%	164	0,04%	7 492	1,01%
riz entier	2381	0,29%	17026	3,85%	1748	0,23%
brisure de riz	33602	4,07%	28898	6,54%	77747	10,44%
riz Décortiqué	35983	4,36%	31 030	7,02%	54856	7,36%
total riz	72127	8,75%	77 117	17,46%	141844	19,04%
MAIS						
maïs	298	0,04%	515	0,12%	1735	0,23%
maïs en épis	9	0,00%	15	0,00%	56	0,01%
semoule de maïs	20	0,00%	12	0,00%	132	0,02%
maïs(popcorn)	4	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Farine de maïs en boite ou préemballé	2	0,00%	0	0,00%	1	0,00%
Farine de maïs en vrac	14	0,00%	10	0,00%	46	0,01%
total maïs	346	0,04%	552	0,13%	1972	0,26%
BLE						
Farine de Blé	597	0,07%	515	0,12%	910	0,12%
farine de blé tendre en vrac	544	0,07%	431	0,10%	509	0,07%
Farine de blé tendre en boite ou préemballé	51	0,01%	52	0,01%	42	0,01%
pain de blé	45102	5,47%	25190	5,70%	28149	3,78%
total blé	46295	5,61%	26188	5,93%	29610	3,98%
VIANDE						
Viande de boeuf	37316	4,53%	17290	3,91%	10386	1,39%
Charcuterie de boeuf	294	0,04%	30	0,01%	7	0,00%
Pattes de boeuf	130	0,02%	19	0,00%	7	0,00%
total bœuf	37740	4,58%	17340	3,92%	10400	1,40%
Poulet	9129	1,11%	3549	0,80%	2406	0,32%
LAIT						
Lait brut	4673	0,57%	3735	0,85%	4968	0,67%
Lait caillé emballé	384	0,05%	115	0,03%	13	0,00%
Lait caillé en vrac	4326	0,52%	3934	0,89%	2379	0,32%
Lait concentré non sucré	1290	0,16%	370	0,08%	147	0,02%
Lait concentré sucré	160	0,02%	29	0,01%	17	0,00%
Lait en poudre en boîte	1627	0,20%	731	0,17%	580	0,08%
Lait en poudre en vrac	11589	1,41%	5679	1,29%	4587	0,62%
Lait frais emballé	307	0,04%	134	0,03%	41	0,01%
Lait frais en vrac	347	0,04%	211	0,05%	874	0,12%
Lait stérilisé homogénéisé	236	0,03%	172	0,04%	62	0,01%
Yaourt	456	0,06%	50	0,01%	47	0,01%
Fromage à tartiner	317	0,04%	102	0,02%	12	0,00%
Fromage gruyère	224	0,03%	31	0,01%	3	0,00%
Autres fromages	241	0,03%	20	0,00%	1	0,00%
Autres produits laitiers	38	0,00%	51	0,01%	355	0,05%
total produits laitiers	26214	3,18%	15364	3,48%	14088	1,89%
HUILE						
Huile d'arachide raffinée	17381	2,11%	15468	3,50%	38392	5,15%
Huile de palme	4164	0,50%	2903	0,66%	5396	0,72%
Huile de palme raffinée (Diw tiir)	4034	0,49%	1962	0,44%	2276	0,31%
Huile de palmiste (Diw rithie)	130	0,02%	56	0,01%	154	0,02%
Huile raffinée végétale (arachide, coton, colza)	28157	3,41%	19628	4,44%	36491	4,90%
total huiles végétales	53866	6,53%	40017	9,06%	82710	11,10%
TOMATE						
Tomate fraîche (farciée)	1226	0,15%	497	0,11%	774	0,10%
Tomate fraîche (cerise)	2203	0,27%	2383	0,54%	3307	0,44%
Concentrés de tomate	11047	1,34%	7600	1,72%	7053	0,95%
total tomates	14476	1,76%	10481	2,37%	11133	1,49%
OIGNONS						
Oignons (oignon mûr, vert sec, vert frais)	11280	1,37%	7037	1,59%	11706	1,57%
POMME DE TERRE						
Pomme de terre	7320	0,89%	3023	0,68%	1394	0,19%
Chips de pomme de terre	127	0,02%	38	0,01%	11	0,00%
total pomme de terre	7447	0,90%	3062	0,69%	1405	0,19%
SUCRE						
Canne à sucre	500	0,06%	242	0,05%	200	0,03%
Sucre en morceaux	9077	1,10%	2596	0,59%	2435	0,33%
Sucre granulé	10871	1,32%	13024	2,95%	35518	4,77%
Sucre vanille	295	0,04%	165	0,04%	97	0,01%
Autres sucres (sucre en pain, sucre roux, etc)	103	0,01%	147	0,03%	2714	0,36%
total sucres	20 846	2,53%	16 173	3,66%	40 964	5,50%
TOTAL		36,35%		49,09%		46,75%

Source : calcul des auteurs à partir des données de l'ESAM II (Wagner et al, 2006)

Répartition des dépenses des ménages selon le milieu de résidence et selon les quintiles de dépenses en 2001/2002

	Dépenses totales (millions de FCFA)	Part dans dépenses totales (%)	Moy. annuelle par ménage (FCFA)	Moy. annuelle par personne (FCFA)	Nb ménages (%)
SENEGAL					
1er quintile	169 330	8,1	1 036 451	81 226	15,3
2e quintile	262 271	12,5	1 471 840	122 652	16,7
3e quintile	341 641	16,3	1 672 006	161 557	19,1
4e quintile	451 929	21,5	2 002 098	217 142	21,1
5e quintile	872 190	41,6	2 946 933	433 587	27,7
Total	2 097 362	100,0	1 964 574	201 079	100,0
DAKAR					
1er quintile	63 164	7,3	1 516 575	136 892	15,0
2e quintile	102 115	11,9	2 226 290	206 147	16,6
3e quintile	134 709	15,7	2 635 399	276 935	18,5
4e quintile	184 279	21,4	3 171 962	392 040	21,0
5e quintile	376 202	43,7	4 694 409	893 891	28,9
Total	860 468	100,0	3 107 885	368 651	100,0
AUTRES VILLES					
1er quintile	33 840	7,4	1 084 826	90 364	15,0
2e quintile	53 433	11,6	1 634 189	137 889	15,7
3e quintile	73 053	15,9	1 788 102	182 226	19,6
4e quintile	96 597	21,0	2 430 668	239 850	19,1
5e quintile	203 034	44,0	3 200 808	472 710	30,5
Total	459 956	100,0	2 212 193	230 539	100,0
MILIEU URBAIN					
1er quintile	97 003	7,3	1 331 684	116047	15,0
2e quintile	155 548	11,8	1 979 870	176186	16,2
3e quintile	207 762	15,7	2 259 013	234 145	19,0
4e quintile	280 875	21,3	2 870 853	321 813	20,2
5e quintile	579 236	43,9	4 034 509	681 158	29,6
Total	1 320 424	100,0	2 723 733	305 002	100,0
MILIEU RURAL					
1er quintile	72 326	9,3	798 904	57 917	15,5
2e quintile	106 724	13,7	1 071 219	85 006	17,1
3e quintile	133 880	17,2	1 191 522	109 080	19,3
4e quintile	171 054	22,0	1 337 498	141 545	21,9
5e quintile	292 954	37,7	1 922 336	252 286	26,1
Total	776 938	100,0	1 333 098	127 340	100,0

Source : ESAM II (DPS, 2004-a)

Niveau de dépenses de consommation moyen par ménage et par fonction selon le milieu de résidence en 2001/2002

(en FCFA)	Milieu de résidence							
	Dakar urbain		Autres villes		Milieu rural		Ensemble	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Cérémonies	71 699	2,4	42 084	2,0	31 267	2,4	43 860	2,3
Produits alimentaires Boisson / Tabac	1 377 649	46,3	1 128 902	53,1	769 290	60,2	997 096	52,9
Articles habillement et chaussants	179 078	6,0	136 916	6,4	81 461	6,4	117 577	6,2
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	601 496	20,2	449 365	21,1	171 499	13,4	337 129	17,9
Ameublement, équipement ménager et entretien courant	154 969	5,2	102 589	4,8	67 601	5,3	97 073	5,2
Santé	55 816	1,9	36 130	1,7	27 273	2,1	36 400	1,9
Transports	205 670	6,9	90 832	4,3	70 873	5,5	109 718	5,8
Loisirs, spectacles et culture	19 174	0,6	10 808	0,5	7 221	0,6	11 020	0,6
Enseignement	80 018	2,7	24 226	1,1	8 005	0,6	29 840	1,6
Hôtels, café, restos	71 200	2,4	15 657	0,7	6 583	0,5	25 108	1,3
Autres biens et service	161 503	5,4	87 314	4,1	37 029	2,9	79 103	4,2
Total	2 978 272	100,0	2 124 826	100,0	1 278 101	100,0	1 883 923	100,0
<i>Moyenne par tête</i>	353 378		221 743		122 124		192 923	
% des dépenses totales	41 %		22 %		37 %		100 %	

Source : nos calculs, d'après ESAM II (DPS, 2004-a)

Niveau de dépenses de consommation alimentaire¹⁹ moyen par ménage et par groupe selon le lieu de résidence en 2001/2002

(en FCFA)	Milieu de résidence							
	<i>Dakar urbain</i>		<i>Autres villes</i>		<i>Milieu rural</i>		<i>Ensemble</i>	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Confiture, miel, chocolat, confiserie	11 360	0,9	9 213	0,9	4 148	0,6	7 005	0,7
Pain et céréales	290 678	22,2	325 135	30	256 235	35,5	278 586	29,5
Sel, autre produit alimentaire	80 574	6,2	66 384	6,1	53 650	7,4	63 112	6,7
Viande	256 376	19,6	158 702	14,7	66 895	9,3	133 915	14,2
Poisson	156 987	12	113 382	10,5	63 664	8,8	97 549	10,3
Lait, fromage, œufs	87 307	6,7	54 897	5,1	16 794	2,3	42 502	4,5
Huiles et graisses	140 295	10,7	120 107	11,1	88 879	12,3	108 295	11,5
Fruits	26 459	2	12 511	1,2	11 939	1,7	15 816	1,7
Légumes	154 664	11,8	132 755	12,3	83 976	11,6	111 808	11,8
Pommes de terre, manioc, autres tubercules	37 611	2,9	26 808	2,5	12 379	1,7	21 732	2,3
Sucre	64 222	4,9	62 181	5,7	63 583	8,8	63 476	6,7
Total	1 306 533	100	1 082 075	100	722 142	100	943 795	100
Moyenne par tête	155 023		112 923		69 001		96 649	
% des dépenses de conso. aliment.	35,9 %		22,3 %		41,8 %		100	

Source : nos calculs, d'après ESAM II (DPS, 2004-a)

¹⁹ Hors boissons et tabacs

Niveau de dépenses de consommation alimentaire moyen par ménage selon les quintiles en 2001/2002

(en FCFA)	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
Céréales et produits à base de céréales	174 101	253 226	273 353	283 143	352 728	278 586
Viande et charcuterie	27 752	53 723	83 962	140 122	271 099	133 915
Poissons, crustacés et mollusques	46 965	71 648	83 356	100 873	148 712	97 549
Lait, fromage et œufs	11 110	19 921	30 011	48 607	83 050	44 020
Huiles et matières grasses	57 747	95 479	109 736	123 515	131 745	108 295
Fruits	10 032	11 006	11 832	12 939	26 063	15 582
Légumes et légumineuses	63 507	97 481	114 960	135 909	183 249	127 390
Racines et tubercules	6 603	13 271	17 459	23 946	36 530	21 732
Condiments et épices	38 808	56 414	59 539	63 970	69 851	59 577
Sucre et confiserie	42 826	65 859	71 509	75 585	73 266	67 452
Café, thé et infusions	22 580	35 774	40 813	42 106	39 149	36 953
Boissons non alcoolisées	2 246	4 147	6 071	9 516	17 613	9 083
Boissons alcoolisées	1 453	960	2 359	2 273	4 949	2 684
Tabacs	6 471	8 455	6 961	7 075	6 664	7 070
Autres produits alimentaires	566	971	1 503	1 773	6 788	2 790
Total	502 734	777 328	901 591	1 058 413	1 425 394	997 096
<i>Moyenne par personne</i>	<i>39 384</i>	<i>66 468</i>	<i>88 173</i>	<i>114 348</i>	<i>202 165</i>	<i>102 107</i>

Source : nos calculs sur la base des données statistiques de l'ESAM II fournies par la DPS (DPS, 2004-b)

Niveau de dépenses moyen en produits laitiers par ménage selon les quintiles en 2001/2002

(en FCFA)	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
lait frais en vrac	1 034	1 335	1 282	1 296	1 401	1 288
lait frais emballé	78	68	113	593	1 024	454
lait caillé en vrac	3 097	5 442	7 632	10 957	15 172	9 355
lait caillé emballé	83	89	196	229	1 342	485
lait caillé homogénéisé	56	189	320	329	967	439
lait concentré non sucré	153	320	736	1 485	4 291	1 719
lait concentré sucré	0	99	47	147	510	198
lait en poudre en vrac	4 829	8 441	15 017	25 260	37 382	20 701
lait en poudre en boîte	562	1 143	1 445	2 618	6 067	2 786
yaourt	73	316	214	225	1 378	534
crème fraîche	99	81	110	167	484	219
crème glacée	473	799	819	1 034	1 414	972
fromage à tartiner	3	56	49	266	1 209	410
fromage gruyère	7	16	9	72	817	247
autres fromages	3	19	10	24	873	252
autres produits laitiers	50	152	422	476	791	433
Total lait et produits laitiers	10 600	18 566	28 421	45 179	75 122	40 492
<i>Moyenne par personne</i>	830	1 588	2 779	4 881	10 655	4 147

Source : nos calculs sur la base des données statistiques de l'ESAM II fournies par la DPS (DPS, 2004-b)